

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ (à partir de la délibération DE-2024-269), Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2025-249), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2024-260), M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2024-260), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-268) ; M. PARRILLA ETCHART à Mme LARRE (jusqu'à la délibération DE-2024-248) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ARCOUET à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme LOUPIEN SUARES (jusqu'à la délibération DE-2024-259) ; Mme MOTHESS à Mme MARTIN DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-259) ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à M. LAIGUILLON.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

M. ETCHEGARAY : Merci. J'ai reçu une demande d'intervention de la part de Mme Sophie HERRERA LANDA et de son groupe, non pas (c'était l'idée initiale) de faire voter une motion, mais de faire une déclaration. Je lui donne la parole.

Mme HERRERA LANDA : Je vous remercie, M. le Maire. Donc, le groupe Demain Bayonne, Bihar Baiona, souhaite affirmer son soutien aux services publics de santé localisés historiquement à Bayonne, via le Centre Hospitalier de la Côte Basque, établissement multisites, premier employeur de notre ville et de l'agglomération, avec plus de 4 000 employés pour environ 3 789 équivalents temps plein en 2023. En réponse aux tensions qui affectent l'hôpital, nous souhaitons que le dialogue social se poursuive et permette, dans un contexte de crise des vocations et de tension économique, de trouver des solutions permettant de maintenir et de développer un service de santé de proximité et de qualité accessible à toute la population, y compris les personnes en situation de précarité. Nous vous remercions de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci. Comme je vous l'ai dit lorsque je vous ai parlé au téléphone tout à l'heure, nous avons été avertis seulement hier matin de votre volonté de déposer cette motion. Nous ne pouvons donc pas voter puisque nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour regarder cette affaire. Néanmoins, nous entendons ce que vous dites et je pense que nous sommes tous sensibles à la défense du service public de la santé. Mais nous ne voyons pas non plus comment le Conseil municipal viendrait inférer ou interférer dans la gestion par le Directeur de l'Hôpital de ce dossier.

Il se trouve que demain je le rencontre, je vous l'ai dit. Je le rencontre avec la Présidente du Conseil des surveillances, qui n'est autre que notre première adjointe, Sylvie DURRUTY, pour aborder toute une série de sujets. Nous aborderons aussi cette question. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je le répète ici, en public cette fois. Merci, Mme HERRERA. Mme CAPDEVIELLE, vous voulez intervenir ? Assez brièvement, s'il vous plaît.

Mme CAPDEVIELLE : Je voulais simplement remercier la Mairie de Bayonne, vous-même, M. le Maire et tous les Services de la Ville pour le travail remarquable qu'ils ont effectué cette nuit tant auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie que sur le port de Bayonne, à la suite de l'action intempestive menée par la coordination rurale. Sans les Services de la Ville, ces deux unités n'auraient pas pu fonctionner. Je vous remercie également personnellement pour l'appui que vous m'avez apporté face aux difficultés rencontrées à la suite de ces mouvements dans notre ville qui concernent d'ailleurs l'ensemble du territoire. J'ai eu d'excellents retours sur le travail effectué, je l'ai constaté moi-même, dans un temps record. Ce n'est pas partout pareil ; dans beaucoup d'endroits, il y a ce type de difficultés, de problèmes et vraiment, je tiens personnellement à vous remercier ainsi que la Mairie et les Services de la Ville.

M. ETCHEGARAY : Madame la Députée, cela est absolument normal. La Ville le fait spontanément, car ce sont les institutions de la République qui sont, au travers de cette intervention, défendues. Nous l'avons fait l'autre jour à la demande de la Présidente du tribunal judiciaire, ainsi que de M. le Procureur de la République, pour des tags, etc. D'ailleurs, j'ai moi-même fait l'offre d'intervenir pour faire disparaître ces tags également intempestifs et donc, il est tout à fait normal que nous intervenions. Du reste, un service très performant intervient chaque fois que cela est nécessaire aussi à la demande des particuliers. Mais je préférerais même vous appeler personnellement pour vous dire que nous serions là si nécessaire. Merci, Mme CAPDEVIELLE.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024

M. ETCHEGARAY : Je vous propose que nous approuvions comme à l'ordinaire le procès-verbal de la séance du 17 octobre dernier. Comme il n'y a pas eu d'observations de votre part sur le procès-verbal, je considère qu'il est donc approuvé.

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : De la même manière, je vous demande de me rendre compte du compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation que j'ai en tant que Maire. Je sais qu'un certain nombre de questions ont été posées à l'occasion d'une commission. Je sais que des réponses ont été apportées. C'est à vous de nous dire si, effectivement, ces réponses correspondent à votre attente. S'il n'y a pas de questions, c'est que la réponse est oui et c'est donc que ce rapport est approuvé en l'état. Je vous remercie.

DONT ACTE

2. Commission extramunicipale toponymie - Modification de la composition

M. ETCHEGARAY : Je vais présenter parce qu'Yves UGALDE n'a pas eu le temps de nous rejoindre. Il concerne la commission extramunicipale toponymie et plus spécialement le remplacement de Philippe DULUC décédé assez brutalement il y a bientôt deux ans. Nous vous proposons qu'il soit remplacé par Xarles VIDEGAIN au sein de cette commission extramunicipale toponymie. Au regard à la connaissance qu'a Xarles VIDEGAIN de la vie de notre cité. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

3. Musée Bonnat-Helleu - Travaux d'extension et de restructuration - Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL présente le rapport 3.

Mme CASTEL : Merci M. le Maire. Mes chers collègues, il concerne le musée Bonnat-Helleu et les travaux d'extension et de restructuration et un avenant au marché de travaux. Ces marchés de travaux en vue de la rénovation et l'extension du musée Bonnat-Helleu ont été conclus en mars 2021. Le chantier est lancé en juin 2021 s'est consacré dans un premier temps à la construction de l'extension du musée en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase a pris fin après le transfert des œuvres mi-décembre 2023, avant le lancement de la phase de construction du bâtiment existant qui permettra une ouverture du musée rénové à l'été 2025. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues au marché des entreprises selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec les entreprises concernées les avenants au marché annexé à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport concernant les avenants, je vois M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Merci, M. le maire. Sur le fond, comme à notre habitude, nous ne prendrons pas part au vote sur ces trois délibérations, parce que les deux autres sont de même nature. Ce n'est pas notre habitude, mais je voudrais quand même en profiter pour exprimer notre mécontentement sur ce sujet. Depuis trois ans, nous demandons de manière très polie et très patiente les bilans d'actualisation, justement de ces chantiers ; à chaque fois, on nous fait aussi des réponses polies, mais vides de contenu, y compris en commission. Nous avons reçu des documents tout à l'heure, à 11 h 45. Je trouve d'une incorrection... Autant ne pas en recevoir du tout. Je n'ai même pas eu le temps de les consulter rapidement. Ce n'est pas tout à fait d'ailleurs ce que j'attendais.

En attendant, puisque vous avez compris quand même que l'idée pour nous est de pouvoir nous rendre compte de l'évolution du coût de ces chantiers, puisque forcément, comme ils traînent en longueur, chaque année il y a de la plus-value, ce qui est normal. Il faut quand même voir aussi que les élus d'opposition travaillent sans l'appui quotidien des services, ce n'est quand même pas tout à fait la même chose. Cela rend le travail un peu plus difficile et inconfortable et je crois que ce n'est ni transparent ni très équitable pour la représentation municipale. Je suis tout à fait à l'aise pour le dire, parce que nous veillons quand même à ne pas instrumentaliser ce genre de reproches publiquement en Conseil municipal.

Pour un petit bilan, j'ai repris tout simplement les autorisations de programme. Il a fallu que j'aille les chercher, bien sûr. Cela aurait été plus rapide si on nous l'avait fait faire. Nous avons comparé l'autorisation de programme qui va nous être proposée à la délibération tout à l'heure, je crois en ordre du jour 32, et les autorisations de programme initiales, celles de l'année 2021, donc à trois ans d'écart. Pour le musée Bonnat-Helleu et pour la médiathèque, nous avons constaté - ce n'est pas tout à fait pareil d'ailleurs que les documents qui nous ont été envoyés ce matin, comme vous voulez nous le faire croire - une plus-value de l'ordre de 10 %. Pour le musée Bonnat-Helleu, le montant est de 3,5 millions d'euros. Il était évalué à 31,9 millions sur l'autorisation de programme de 2021. Aujourd'hui, c'est une mise à jour à 35,35 millions. Pour la médiathèque, on est passé de 15,6 millions sur la même période à 17,1 millions, ce qui fait à peu près 10 %. Ce n'est quand même pas rien, puisque c'est un total pour les deux projets de 5 millions d'euros. Si on le compare à d'autres investissements ou à d'autres économies possibles, c'est quand même quelque chose de conséquent. Ce sont deux écoles du petit Bayonne par exemple ? et on pourrait multiplier les exemples. Je vous remercie de votre attention et j'espère surtout qu'à l'avenir, nous aurons un peu plus de diligence ou de réactivité sur nos demandes d'information de ce type. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Je vous remercie, M. le Maire. Je rejoins totalement ce qui vient d'être dit par mon collègue Henri ETCHETO. J'ai toujours voté les avenants sur le musée Bonnat-Helleu. Cette fois, je m'abstiendrai parce que je constate qu'on ne maîtrise absolument pas les dépenses à une époque où la question des dépenses publiques est véritablement d'actualité. Il aurait été bien de comprendre les raisons de ces avenants qui, à chaque Conseil municipal, entraînent une augmentation importante des coûts. Alors certes, toujours justifié et justifiable, mais on joue quand même avec l'argent du contribuable et je pense qu'il faut garder raison, à un moment donné, sur ces augmentations de coûts. Je vous remercie.

M. BERGÉ : Nous faisons globalement le même constat et sur les documents aussi. Il est vrai que notamment sur la PCP, il serait bien qu'à chaque fois nous ayons un retour à l'historique, puisque nous sommes obligés de revenir à chaque fois en arrière pour voir le fameux glissement. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler, je pense, au moment des délibérations

budgétaires. Juste par souci de transparence, nous avons toujours voté les délibérations en faveur du musée Bonnat-Helleu. Ce n'est pas maintenant que nous allons nous arrêter de le faire, alors qu'on s'approche de la fin. Il n'empêche que le musée Bonnat-Helleu, plus tous les autres investissements lancés, constituent une charge budgétaire en investissement énorme pour le budget municipal. Nous vous avons alerté, là aussi. En revanche, globalement, nous trouvons que c'est beaucoup trop. Mais nous aurons l'occasion, je pense, de l'évoquer lors des délibérations financières. C'est bien, nous vous avertissons et en plus, nous votons pour.

M. ETCHEGARAY : Oui, j'ai compris. Et tout à l'heure, vous l'évoquerez ? Ultérieurement, vous voulez dire ? Je voulais bien comprendre si c'était ultérieurement tout à l'heure ou lors d'une séance à venir.

Nous avons entendu ce que vous avez dit. C'est arrivé tardivement, nous l'entendons. Désormais, vous les avez. Ils vous donnent un certain nombre d'indications. Vous ne découvrez pas qu'il y a eu des augmentations de coûts dans tous ces grands investissements. Je pense que vous ne découvrez pas non plus que notre pays vit quand même, et pas seulement depuis quelques semaines ou quelques mois, mais depuis des années, une situation très particulière. Les taux d'intérêt, les coûts des matériaux sont autant d'éléments venus s'accumuler ; sans parler des problèmes rencontrés sur les chantiers, comme les fouilles archéologiques, la présence de l'eau sous le terrain du musée. Ce ne sont pas des aspects que nous avons complètement découverts non plus en ce qui nous concerne, mais ceci aboutit effectivement à des coûts supplémentaires et à des retards de chantier, également.

Cela dit, je note dans vos interventions non-participation au vote du groupe de M. ETCHETO, abstention de M. ESTEBAN et vote favorable du groupe Bihar Baiona. La majorité vote cette délibération, donc la délibération est approuvée. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

4. Musée Bonnat-Helleu - Cession du fonds de commerce de la Société CAPET à HERVE THERMIQUE - Avenant n° 3 au marché de travaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport 4, Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Effectivement, M. le Maire, concernant le musée Bonnat-Helleu, c'est une cession du fonds de commerce de la société CAPE Hervé Thermique, avenant numéro 3, au marché de travaux. La société CAPE, cotraitante dans le cadre des travaux d'électricité, courant fort, courant faible, SSI, éclairage du chantier de rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu, avec la société Etchart Energie, a cédé son fonds de commerce à la société Hervé Thermique. La Ville ayant reçu toutes les garanties financières techniques et professionnelles nécessaires de la part de la société Hervé Thermique, il convient de conclure un avenant pour substituer cette dernière à la société CAPE dans le groupement momentané d'entreprises titulaires du marché. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3, joint en notes explicatives de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, non-participation au vote, M. ETCHETO, vous l'avez dit, abstention de M. ESTEBAN et vote favorable du groupe Bihar Baiona. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

5. Musée Bonnat-Helleu - PC sécurité - Avenant n° 1 à l'accord-cadre

M. ETCHEGARAY : Pour le rapport suivant, toujours Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Toujours pour le musée Bonnat-Helleu, il s'agit du PC Sécurité, l'avenant numéro 1 à l'accord-cadre. Selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse, un avenant prolongeant la durée et augmentant le montant maximum est nécessaire pour permettre le renouvellement sur de nouvelles bases de l'accord-cadre PC Sécurité du musée Bonnat-Helleu. Il est ainsi proposé une prolongation de trois mois de ce contrat conclu avec la société SIS Sécurité jusqu'au 31 mars 2025 et portant son montant maximum à 318 000 euros hors taxes.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, toujours non-participation au vote, abstention et vote favorable du groupe Baiona Bihar. Donc même sens de vote que les délibérations précédentes. La délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

6. Établissement public de coopération culturelle du sud aquitain - Approbation de la modification des statuts et désignation de trois suppléants représentant la commune de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Pour le rapport suivant, M. Yves UGALDE nous ayant rejoints, il le présentera.

M. UGALDE : Et il vous présente ses excuses. Nous allons parler de l'établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain avec l'approbation de la modification des statuts de désignation de trois suppléants représentant la commune de Bayonne. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de l'EPCC du Sud-Aquitain. Les modifications portent essentiellement sur l'actualisation de la participation de la Ville de Saint-Jean-de-Luz en lien avec le développement d'une programmation sur le territoire de cette commune qui s'est dotée, on le sait tous, d'un nouveau centre culturel. Il s'agit également de faciliter le fonctionnement de l'établissement en le dotant d'un poste de vice-Président et en désignant des suppléants aux représentants des différents partenaires publics représentés au Conseil d'administration. Il est demandé au Conseil municipal de désigner les représentants suppléants de la Ville de Bayonne comme identifiés dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Merci. Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : On pourrait imaginer, M. le Maire et chers collègues, qu'un poste soit ouvert en suppléance à l'opposition. Trois titulaires, trois suppléants, les six de la majorité. Vous pourriez, je pense, montrer une petite ouverture vers l'une des oppositions et ouvrir un peu de suppléance à l'opposition. C'est quand même la scène nationale, une structure importante. D'autres collectivités le font. C'est une demande.

M. UGALDE : Oui, c'est un principe que nous avons mis en place depuis le début de ce mandat. Cela ne heurte pas notre raisonnement. Nous avons démontré largement dans d'autres institutions, dans d'autres représentations, que c'est un esprit qui nous a toujours animés. Il s'agissait simplement de terminer ce mandat. On le faisait en toute logique, dans

un esprit qui était initialement posé. Enfin, sur le plan du principe, je ne vois pas ce qui pourrait nous heurter, M. le Maire.

M. ETCHEGARAY : Je l'accepte aussi. Cela voudrait dire qu'on avait imaginé Sophie CASTEL, au titre de ses responsabilités, Christine MARTIN-DOLHAGARAY, concernant l'éducation, et puis Mme DELOBEL. Je vais demander à Mme DELOBEL, si elle accepte de laisser sa place.

Mme CAPDEVIELLE : Je ne demande à personne de partir. Mais je trouve aussi légitime que quand même...

M. UGALDE : Alors qui ?

Mme CAPDEVIELLE : On peut en discuter entre nous. Moi, je ne suis pas candidate, que les choses soient claires. Mme BROCARD est candidate, si tout le monde est d'accord. Je pense que quand on associe l'opposition, c'est quand même toujours profitable pour tout le monde, puisque cela permet de mieux connaître la situation.

M. ETCHEGARAY : Donc, Mme CASTEL, Mme MARTIN-DOLHAGARAY et Mme BROCARD sont proposées. Nous soumettons au vote. Je pense qu'il n'y aura pas de problème. Pas d'abstention ni de vote contre. C'est adopté, je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Je voulais juste vous dire : vous savez que Jean-Michel BARATE est décédé. Il était Président. Lors du prochain Conseil de l'administration, il s'agira d'élire un nouveau Président. Le Conseil d'administration en décidera, mais nous avons considéré que Jean-Pierre LAFLAQUIERE, le Maire d'Anglet, pourrait terminer le mandat, puisqu'il s'agit de terminer le mandat en cours, sachant que c'était un Angloy et qu'il faut que cela puisse se poursuivre sous la même magistrature, si j'ose dire. Cela dit, le Conseil d'administration en décidera. Je joue la transparence avec vous. Je vous donne les éléments. Mme Dumas, vous l'avez oublié, a été présidente jusqu'au début de ce mandat.

7. Acquisition de mobiliers dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la Médiathèque de Bayonne - Signature des accords-cadres

M. ETCHEGARAY : Nous passons à la délibération suivante, le rapport 7. M. UGALDE.

M. UGALDE : Il s'agit de l'acquisition de mobiliers dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la médiathèque de Bayonne, signature des accords-cadres concernant cette démarche. Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la médiathèque du centre, la Ville de Bayonne a lancé une consultation afin de procéder à l'achat de mobiliers destinés à l'aménagement des espaces publics et des services internes de cette médiathèque sous la forme d'accords-cadres à bon de commande avec maximum. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres, à intervenir avec les prestataires désignés dans la note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces derniers.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8. Restructuration et extension de la médiathèque - Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport suit, le 8, M. UGALDE.

M. UGALDE : Il s'agit de la restructuration et de l'extension de la médiathèque qui est au cœur de cette délibération, avec des avenants au marché de travaux. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 3 juin 2021, les marchés de travaux en vue de la restructuration et de l'extension de la médiathèque du centre ont été conclus. Parmi ces marchés, certains ont dû faire l'objet de nouvelles adaptations en cours d'exécution du chantier, selon les précisions apportées en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à conclure les avenants au marché correspondant avec les titulaires concernés.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. ETCHETO a parlé tout à l'heure. Donc vous êtes en non-participation au vote, nous sommes bien clairs là-dessus. Vous êtes toujours dans l'abstention et vous êtes toujours dans le vote pour. C'est clair pour les services. La délibération 8 est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

9. DIDAM - Exposition photographique « Guillaume Fauveau »

M. ETCHEGARAY : Rapport 9, toujours M. UGALDE, pour le DIDAM.

M. UGALDE : Oui, le DIDAM, dont on constate avec plaisir que la courbe de fréquentation retrouve à quelques centaines de personnes près, celle qu'elle pouvait connaître avant la Covid. Je le dis, parce que le DIDAM, comme tous les lieux qui pourraient lui être semblables, souffrait beaucoup de cet après-Covid en termes de fréquentation. Et là, nous constatons qu'il retrouve une vitesse de croisière, en tout cas les très bons chiffres quelquefois réalisés avant la pandémie. Il faut s'en féliciter.

À l'occasion de la saison 2024-2025, le DIDAM Espace d'Art Contemporain Municipal va accueillir une exposition du photographe Guillaume Fauveau. Photojournaliste et photographe auteur, Guillaume Fauveau propose une présentation inédite et sensible de son travail de presse sur les territoires Pays basques, une immersion au centre d'accueil de migrants Pausa et des portraits esthétiques de personnalités et d'artistes du spectacle vivant ; une démarche inspirée notamment par son attrait pour le cinéma et l'esprit de nuit américaine.

Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions amenées à être établies pour la mise en œuvre de ce projet. Encore un artiste local qui aura la capacité de s'exprimer au DIDAM, alors que, vous le savez, trois talents du Pays basque y sont exposés en ce moment. C'était vraiment l'équilibre que l'on désirait, année après année, entre certes de grandes signatures nationalement ou internationalement reconnues, mais aussi une vraie porte ouverte aux artistes locaux et territoriaux qui bénéficient d'une reconnaissance suffisante, bien évidemment. C'est un équilibre auquel nous tenons beaucoup et qui est, cette année encore, plus respecté que l'année précédente, M. le Maire.

M. ETCHEGARAY : Très juste. Merci M. UGALDE. J'ai eu le privilège de voir les photos de Guillaume Fauveau concernant les migrants de Pausa. C'est un travail remarquable. C'est un très bon portraitiste. Ce travail est resté très confidentiel, parce qu'on a un temps souhaité, pour des tas de raisons que tout le monde comprendra ici, que ces photos ne soient pas rendues publiques. Aujourd'hui, nous sommes en capacité beaucoup plus facilement de le faire, et cela se passera au DIDAM. Je pense que nous aurons tous plaisir à découvrir ces œuvres.

M. UGALDE : Elles sont empreintes de beaucoup d'humanité et de dignité aussi, si je peux me permettre.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. UGALDE. Je mets au vote. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

10. Contrat de co-organisation de concerts dans les arènes de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Rapport 10, M. UGALDE encore.

M. UGALDE : C'est un contrat de co-organisation de concerts dans les arènes de Bayonne. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat de co-organisation de concerts estivaux dans l'enceinte des arènes en 2025 et 2026 avec la société EUTERPE PROMOTION selon les modalités définies en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, Jean-Marc ABADIE a demandé la parole.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak

Un petit mot sur la parité, sujet qui nous concerne et dont la majorité s'empare, comme les oppositions. Pour autant, on a déjà souligné ici à plusieurs reprises la programmation quasi exclusivement masculine des concerts des Arènes en scène. Il y a une très bonne nouvelle cette année puisque la venue de l'artiste Zaho DE SAGAZAN permet de faire monter le curseur de la parité à un quart. Un petit effort et je pense que d'ici deux à trois ans, nous atteindrons les 50 %. On y croit !

M. UGALDE : Et on ne fait pas que croire, lorsqu'on a la programmation en responsabilité directe ; nous l'avons prouvé avec Inès REG il y a encore quelques heures ou quelques jours, et nous le montrerons encore. En tout cas, c'est une volonté, lorsqu'on a la main totale de l'organisation, d'aller dans ce sens et je veille à ce que ces programmations soient les plus intégrantes possibles pour des propositions féminines.

Là nous sommes sur un contexte un peu différent dont je veux quand même rappeler, parce que la délibération pourrait laisser imaginer le contraire, que ce n'est pas parce que ce bloc de dates est confié à un organisateur - et nous y avons beaucoup tenu dans la convention que nous avons signée avec lui - qu'il aura la main exclusive sur la programmation. Cela peut avoir un intérêt par rapport à la remarque que tu viens de faire, Jean-Marc. Je ne suis pas en train de dire que nous aurons forcément vocation à organiser des spectacles à 6000 ou 7000 personnes de jauge, parce que c'est encore un autre métier, mais nous avons la possibilité - et nous la sommes réservée à travers le contrat dont je vous parle - d'intervenir sur le programmateur essentiel afin que nous puissions lui faire des propositions. Nous avons

la possibilité de le faire, peut-être même dès cette année avec une bonne surprise, mais nous n'en sommes pas encore là.

M. ETCHEGARAY : Très bien, merci. Maintenant, la qualité de la programmation annoncée, et avec justement cette dame, montre quand même que nous restons dans un très bon niveau de programmation pour une ville moyenne, parce que nous sommes une ville moyenne. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. C'est adopté.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11. Contribution de la Ville au GIP Cafés Cultures

M. ETCHEGARAY : Le rapport 11, M. UGALDE.

M. UGALDE : Nous changeons complètement d'atmosphère, avec un GIP Café Culture et la contribution de la Ville à ce GIP. Par délibération du 3 juin 2021, la Ville de Bayonne a décidé l'adhésion au GIP Café Culture. Ce groupement permet de soutenir les établissements classés en ERP, d'établissements recevant du public de cinquième catégorie relevant de la Convention collective nationale des hôtels, des cafés, restaurants, détenteurs d'une licence de débit de boisson ou de restaurant, et ce, afin de les aider à respecter la réglementation sociale inhérente à l'organisation des concerts et spectacles d'artistes professionnels.

Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'abonder le fonds d'aide aux établissements bayonnais à hauteur de 4 000 euros. L'intention de la Ville de Bayonne en participant à cet accord est tout simplement que l'intermittence du spectacle soit respectée dans son statut. Il n'est pas question, parce qu'un artiste est susceptible d'avoir dans le stéréotype que l'on peut avoir en tête, fait la manche, il ne soit pas traité comme un professionnel qu'il est par ailleurs. Donc c'est un point d'honneur que se fait la Ville, d'aller dans ce sens lorsque des artistes peuvent être pris pour de doux rêveurs sur les terrasses.

M. ETCHEGARAY : Merci M. UGALDE. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12. Adoption des tarifs d'accès aux installations scéniques de la Salle Lauga, applicables au 1er janvier 2025

M. ETCHEGARAY : le rapport suivant, M. UGALDE encore, sur l'adoption de tarifs.

M. UGALDE : Nous sommes sur les tarifs d'accès aux installations scéniques de la salle Lauga applicables au 1er janvier 2025. Je veux simplement dire que la vision que nous avons de la mise à disposition de la salle Lauga n'était pas suffisamment claire. On ne peut pas d'un côté prétendre à la crédibilité de cette salle vis-à-vis des professionnels ou des associations qui s'y adressent et ne pas avoir une grille tarifaire claire et nette comme toute salle qui entre - sans jeu de mots - dans le concert des lieux de spectacle vivant. La Ville reçoit donc de nombreuses demandes de mise à disposition de la salle Lauga afin d'organiser des concerts et des spectacles incluant une configuration avec scène, grilles, rideaux, personnel, sécurité. Il convient donc d'intégrer ces demandes dans le planning des spectacles de Lauga, mais aussi de fixer les tarifs de location.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les tarifs proposés, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition et à intervenir avec les utilisateurs selon le modèle joint en annexe.

Je m'empresse de dire en particulier à mon collègue adjoint au sport, qui doit déjà sourciller, que nous parlons là de blocs d'actes qui ont déjà été contractualisés avec les organisateurs de matchs ou d'entraînements. Nous n'allons pas déborder sur d'autres créneaux et nous travaillons même à mieux les maîtriser pour l'année prochaine.

M. ETCHEGARAY : C'est un équilibre sensible auquel il faut veiller, car il est vrai que les associations sportives nous rappellent, à juste titre de temps en temps, le fait qu'ils doivent consentir à des sacrifices. Mais nous sommes ici dans les équilibres que vous avez souhaité mettre en place entre vous, M. UGALDE et M. Cyril LAIGUILLON. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstention ni de vote contre la délibération. Elle est donc adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

13. Accessibilité des concerts « Lauga côté scène » aux déficients auditifs - Signature d'une convention avec le Conservatoire Maurice Ravel - Orchestre du Pays basque/Iparaldeko Orkestra

M. ETCHEGARAY : Le rapport 13 maintenant, présenté par Mme LOUPIEN-SUARES.

Mme LOUPIEN-SUARES : Merci M. le Maire. Bonsoir à tous et toutes. Sur l'accessibilité des concerts « Lauga côté scène » pour les déficients auditifs, dans le cadre de son plan Handicap, la Ville a pour objectif d'inclure tous les citoyens dans la vie de la cité en s'adaptant aux besoins des personnes en situation de handicap. Pour favoriser l'accès des déficients auditifs aux concerts proposés par la Ville dans sa programmation « Lauga côté scène », des gilets vibrants seront proposés à ces publics au moyen d'une convention de mise à disposition de ce matériel avec le Conservatoire Maurice Ravel. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention à conclure avec le Conservatoire.

M. UGALDE : Je veux simplement me permettre d'ajouter, M. Le Maire, que nous avons fait la même démarche avec l'association Valentin HAÛY l'année dernière, en particulier pour les déficients visuels cette fois, et que cela a été suivi d'effet, avec une gratuité pour l'accompagnateur en l'occurrence.

Mme HARDOUIN : Je me questionnais sur le fonctionnement et l'intérêt d'un gilet vibrant.

M. UGALDE : Je ne vais pas entrer dans les considérations techniques parce que cela ferait sourire à peu près la moitié du Conseil municipal. Mais ce que je peux simplement vous dire, c'est que ce sont des récepteurs étudiés pour amplifier les graves et les aigus et donc pour rendre la musique plus participative pour la personne qui assiste au concert. Et il paraît que cela procure des émotions suffisantes à ces personnes pour qu'elles reviennent à ces concerts avec satisfaction. Elles se sentent beaucoup plus associées à ce type de prestations. Mais j' imagine, sans entrer dans les détails, qu'il faille quand même disposer d'une perception minimale pour que ce gilet ait un impact.

M. ETCHEGARAY : La question n'était pas un piège et la réponse est habile. En tout cas, merci M. UGALDE. On pouvait poser effectivement la question. Je pensais la même chose.

Mme CAPDEVIELLE : C'est récent. Ce que disait Yves UGALDE est tout à fait exact. Et on voit dans les grandes salles de concert de plus en plus ce type de gilet, paraît-il très performant. Ce dont il faut se réjouir, c'est que toutes les personnes porteuses de tous les types de handicap puissent assister à ce type de spectacle et qu'on puisse toujours aménager pour que tout le monde puisse y assister, pas que les personnes valides. C'est très important.

M. UGALDE : C'est tout l'intérêt de coproduire les spectacles, on le dit souvent ici. Mais c'est parce que la Ville participe financièrement à l'organisation des spectacles, de Lauga en particulier, qu'elle a la capacité de ne pas avoir que la rentabilité en tête et je pense que nous avons tout à gagner à continuer sur ce chemin.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

14. Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec les associations Praxis, Nanoua et la Compagnie Bilaka

M. ETCHEGARAY : Cyril LAIGUILLON maintenant pour le rapport 14.

M. LAIGUILLON : Le rapport 14, toujours dans le travail et le partenariat avec les associations. Comme le disait Yves, nous voyons régulièrement les associations à Lauga et travaillons justement finement sur « Lauga côté scène » avec elles ; je les reçois tous les jours. Là, il s'agit d'un partenariat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec les associations Praxis, Nanoua et la compagnie Bilaka. Dans le cadre d'une politique culturelle axée de l'enfance et de la jeunesse, d'une offre de proximité et d'une volonté de structuration des filières artistiques sur le territoire, le dialogue entre la CAPB et la Ville de Bayonne a permis de faire émerger des axes communs quant au soutien d'acteurs culturels du tissu local : l'association Nanoua, compagnie de théâtre d'objets, Praxis, Galerie d'art Kaxu et Bilaka, compagnie de danse. À cet effet, des conventions multipartenariales d'objectifs et de moyens sont proposées avec ces opérateurs culturels pour la période 2024-2026. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions annexées à la note explicative de synthèse.

M. ABADIE : Encore un petit mot. Je regarde Cyril LAIGUILLON, par rapport notamment à la compagnie Bilaka qui effectue un travail assez extraordinaire localement, notamment autour de la culture basque avec un succès populaire certain. J'aimerais que pour la prochaine commission Vie associative ou quand nous parlerons des subventions 2025, nous puissions regarder de près le niveau de subvention des compagnies théâtrales bayonnaises. Il me semble qu'il y a un certain nombre de disparités. Mais nous en parlerons à cette occasion, notamment regarder un peu ce que finance la DRAC aussi par rapport à ces compagnies.

M. LAIGUILLON : Bien sûr, nous le ferons avec Yves et Sophie, comme nous l'avons toujours fait. Nous ferons plusieurs commissions Vie associative dans la culture et patrimoine, le sport, la DEJ aussi, et mettrons aussi les valorisations que nous avons travaillées en vue de procéder à une mise à plat sur toutes les subventions, malgré le contexte très tendu.

M. UGALDE : Je veux simplement dire un mot, M. le Maire : sans l'aide militante, au sens positif du terme, de la Ville de Bayonne dans les premières années de vie de Bilaka, jamais rien n'aurait été possible, y compris en termes de mise à disposition de la salle où ils répètent aujourd'hui. Il y a donc eu une vraie volonté politique derrière Bilaka.

M. ETCHEGARAY : Je crois qu'il est normal que vous posiez cette question et il serait bien que vous puissiez, lors d'une commission, mettre à plat tout cela et voir aussi d'où viennent ces aides. Malheureusement, des aides existaient qui n'existent plus, provenant des collectivités ayant décidé de se désengager dans les domaines de la culture en particulier. Je mets aux voix. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre. Il est donc adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

15. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : Le rapport 15, Mme LARROZE-FRANCEZAT.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. L'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine : au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'attribution de 2 500 euros de subvention dans le cadre de l'OPA-RU 2023-2028 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2024
- D'approuver l'attribution de 50 776 euros de subvention dans le cadre du règlement d'intervention municipale, en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien
- D'autoriser le versement des dites subventions aux demandeurs, une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

ENFANCE - JEUNESSE – ÉDUCATION

16. Municipalisation du Relais Petite Enfance

M. ETCHEGARAY : Mme MARTIN-DOLHAGARAY, vous présentez les rapports qui, normalement, étaient dévolus à Mme Jennifer MOTHEs, souffrante ce soir. Donc, d'abord le rapport 16.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Merci, M. le Maire. Il s'agit de la municipalisation du Relais Petite Enfance. Le schéma directeur de la petite enfance 2023-2026 a initié une réflexion sur le mode de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE), pour améliorer sa visibilité auprès du public, gagner en cohérence sur son pilotage, renforcer son opérationnalité et sa gestion au quotidien. À la suite d'un travail partenarial engagé avec l'association Céleste en charge de sa gestion et de la CAF des Pyrénées-Atlantiques, contributeur financier, la Ville a pris la décision de municipaliser son Relais Petite Enfance à compter du 1er janvier 2025.

Selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de fonctionnement du RPE et d'approuver la création de deux emplois permanents correspondant aux salariés repris par la Ville, d'autoriser M. le Maire à

signer les contrats de travail correspondants ainsi qu'autoriser M. le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Merci. Sur ce rapport, Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Merci M. le Maire. Je vais radoter un peu. Actuellement, la CAPB gère la compétence petite enfance. Seules les communes de la côte ne l'ont pas transférée. Outre la mission d'accompagnement des assistantes maternelles, de soutien et de mise en valeur de l'accueil individuel qui souffre d'un déficit de notoriété, le Relais Petite Enfance a aussi une mission d'observatoire du territoire, de l'évolution des besoins et des enjeux sociétaux qui s'exercent autour des politiques publiques de la petite enfance.

Le 21 mai 2024, la Ville de Bayonne a signé avec la Caisse d'allocations familiales et quatre communes limitrophes une convention territoriale globale à travers laquelle cinq communes (Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart) ont décidé de croiser leurs plans d'action communale et de partager certaines compétences à décliner au niveau supracommunal, comme le soutien à la parentalité. Le principal écueil actuel des politiques de soutien à la parentalité est que ce sont des politiques très transversales qui se trouvent finalement diluées et manquent d'efficacité. Pour résumer, la CAPB gère la compétence petite enfance et donc le Relais Petite Enfance, sauf pour les communes de la côte, et pour l'accompagnement à la parentalité, on ressort l'ancien périmètre de l'ACBA. Tout ceci est un peu déroutant.

Donc quel est le bon périmètre, la bonne ingénierie pour les politiques de la petite enfance qui constituent un pan essentiel de nos politiques sociales et sont des politiques pour lesquelles l'investissement social est le plus efficace ? Alors qu'au 1er janvier 2025, la loi pour le plein emploi instaure le service public de la petite enfance et donne la possibilité aux intercos d'être autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et permet plus de souplesse dans la gestion des compétences, pourquoi ne pas penser à faire remonter cette compétence, en tout cas pour le relais au niveau de l'agglomération ? Pourquoi ce choix de municipalisation ?

M. ETCHEGARAY : La question est claire. Mme MARTIN-DOLHAGARAY va répondre.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Bien sûr. En effet, la CTG a été signée au mois d'avril. D'ailleurs, M. le Maire, vous étiez présent. Ce qui est ressorti de cette CTG, justement, est que chaque commune a un profil très différent. On l'affirme régulièrement à Bayonne : le profil des Bayonnais est loin d'être celui des communes limitrophes. Donc, faire un service qui serait global sur cinq communes ne répondrait pas forcément aux besoins de la population bayonnaise. Je pense que c'est vraiment un sujet très important qu'il faut prendre en considération. Le fait de pouvoir être maître sur son territoire au niveau des propositions de la petite enfance permet de s'adapter au plus près des besoins et il nous paraît nécessaire de ne pas diluer cette compétence. La Ville de Bayonne a signé ce schéma directeur récemment et a bien mis en lumière, justement, les spécificités de la population bayonnaise. Je pense que si nous diluions cette compétence, elle nous échapperait, et par là même, nous serions beaucoup moins proches de la population. Je pense que cette réponse doit être cohérente.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors, il est vrai que la petite enfance a une histoire particulière au Pays basque en termes d'organisation institutionnelle. Il est vrai que nous avons pris la responsabilité de la petite enfance pour les huit anciennes communautés de communes, ce qui n'est pas le cas pour les deux anciennes communautés d'agglomération, qui ont préféré continuer à assurer cette mission, pour les raisons de proximité que vient d'évoquer Mme MARTIN-DOLHAGARAY. Au moment où la question s'est à nouveau posée avec le CTG, vous l'avez dit aussi, tous les Maires étaient présents, pour dire que nous souhaitions continuer à assurer cette mission au nom de la proximité. Si les communes de l'intérieur du Pays basque, les huit anciennes intercommunalités, les anciennes communautés de communes avaient

décidé à l'époque de se regrouper et si on a maintenu ce principe de regroupement, c'est pour pouvoir respecter le passé de ces intercommunalités. Nous avons tout simplement dû constater qu'eux-mêmes n'avaient pas d'autre choix pour pouvoir assumer ces responsabilités que de se regrouper. Nous, en revanche, sur la côte, nous sommes à l'échelle pertinente pour pouvoir assurer avec nos services ce service de la petite enfance. Je pense que c'est une demande très forte, pas seulement de Bayonne, mais de l'ensemble des communes de la côte, donc des deux anciennes communautés d'agglomération, c'est-à-dire au total vingt-trois communes environ.

Je mets aux voix cette délibération. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

17. Adhésion de deux nouveaux établissements d'accueil de jeune enfant au dispositif de la Commission d'admission unique

M. ETCHEGARAY : Mme MARTIN-DOLHAGARAY le présente également.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Merci M. le Maire. Il s'agit de l'adhésion de deux nouveaux établissements d'accueil de jeunes enfants au dispositif de la commission d'admission unique : deux nouvelles microcrèches dépendant de l'association Klein, entité du groupe Céleste, ouvriront à Bayonne en début d'année 2025. Fort d'un partenariat resserré avec Céleste, la Ville souhaite intégrer ces deux nouvelles structures associatives à la commission d'admission unique qui gère l'attribution des places en crèche. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de ces deux microcrèches au dispositif d'attribution unique en vigueur.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur le rapport 17, Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Serait-il possible que, lors de la prochaine Commission éducation, le groupe Céleste puisse venir présenter ses diverses activités et son modèle économique ? Pouvons-nous avoir des documents budgétaires exhaustifs ? Nous n'avons pas de convention annexée à la délibération ; nous n'avons aucune information. Et quel va être le financement de la Ville de Bayonne sur ces deux nouvelles structures ?

M. ETCHEGARAY : Je vais vous laisser répondre, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, mais sur le premier sujet, il y a un vrai problème de principe. Je ne vois pas un délégué venir rendre compte devant une commission.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Concernant le financement, ce sont des crèches PSU, nous finançons exactement comme pour les autres associations. Cette question a déjà été posée en Commission éducation.

Mme BENSOUSSAN : Oui, mais on n'a pas de convention. On vote l'ouverture de deux crèches, l'adhésion de deux nouvelles crèches au guichet unique, mais on ne sait pas quel va être l'engagement de la Ville et on n'a pas le projet pédagogique ni le taux d'encadrement qui sera effectué. On manque d'informations quand même sur ce sujet.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : J'entends bien ; le département va valider. On est bien d'accord, la PMI c'est le département. Pour le dossier en cours, ils demandent une validation du département. Lorsque cette validation arrivera, les crèches ouvriront. Les projets pédagogiques, la conformité du local, etc., relèvent de la compétence du département.

M. ETCHEGARAY : Mme CAPDEVIELLE, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme CAPDEVIELLE : Par rapport à ce que vient de dire Julie BENSOUSSAN que je rejoins, s'agissant de petite enfance et face au scandale récent des crèches privées dans lesquelles, je le rappelle, un enfant est décédé et dans lesquelles il n'y avait aucun contrôle des collectivités locales, il est légitime, compte tenu de la nature de cette délibération, que nous nous interrogeons et que nous souhaitons obtenir des garanties. On confie quand même ce que l'on a de plus cher, les plus petits, à ce type de structure. Il faut savoir quand même que ces structures font du commerce, il faut bien le rappeler ; ce sont des structures privées, donc il est logique et légitime que les élus que nous sommes s'interrogent sur leur nature. Je ne sais pas si vous avez lu le dernier ouvrage qui concerne les crèches, c'est le même scandale que les EHPAD. C'est exactement la même situation. Les enfants comme les personnes âgées ne se plaignent pas et ne disent jamais rien. Mais il est quand même normal, sachant que ce ne sont pas des structures municipales, mais privées, que l'on souhaite avoir un minimum de contrôle sur leur fonctionnement. Et donc je rejoins Julie BENSOUSSAN.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, tout à fait. Une Commission-projet existe à laquelle sont associées la PMI et la CAF. Nous recevons tous les porteurs de projets. Et à ce moment-là, justement, toutes les questions peuvent être posées. Et je vous le dis honnêtement, il y a eu des projets que nous avons refusés parce que nous savions que derrière, le bien-être de l'enfant n'était pas forcément la priorité. On est tout à fait d'accord. On est vigilants sur ce type de structures privées qui sont avant tout des faiseurs d'argent, on peut le dire. Donc, je pense qu'avec cette Commission-projet, on a quand même déjà un premier regard très critique par rapport à ce qui nous est proposé. Ensuite, je vous dis, il y a la validation du département. Cela dit, on voit que des structures qui souhaitent ouvrir à toutes fins des structures privées dans des domaines privés peuvent le faire. C'est là où le bât blesse. Je pense que peut-être il y aurait un problème de législation, mais ce n'est pas de ma compétence.

M. ETCHEGARAY : Oui, Mme...

Mme HERRERA LANDA : Très rapidement, nous rejoignons les analyses qui viennent d'être faites. Dans la délibération, il est mentionné : «elles bénéficieront d'une participation financière de la Ville par l'octroi d'une subvention de fonctionnement dont le montant sera déterminé lors du vote du budget primitif 2025». On aurait bien voulu avoir en annexe un exemple de convention avec un montant, parce que là on a une délibération, mais sur laquelle il manque un certain nombre d'éléments. Donc notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Abstention. Nous passons au vote. Le groupe de M. ETCHETO et M. ESTEBAN votent pour également. C'est clair. La délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 4, Mme BENSOUSSAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

18. Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons au rapport 18. Toujours avec vous, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit maintenant de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré. Une convention entre la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et la Ville de Bayonne doit être signée pour la prise en charge financière par l'État de l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer cette convention présentée en annexe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Merci. Pas d'abstention ? Oui...

M. ABADIE : Juste un mot, parce que c'est un sujet qui me tient à cœur. Je n'ai pas vu dans la délibération ni dans la Convention si cela concernait aussi les deux autres filières sous contrat avec l'État que sont les écoles catholiques et les ikastolas. Est-ce que cela concerne aussi cette loi de mai 2024 ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Cela concerne tout le monde normalement. D'ailleurs, si vous vous rappelez, il y a quelque temps l'État s'était désengagé sur cette prise en charge et la Mairie avait pallié également sur l'enseignement privé. Il nous paraît quand même important de ne pas pénaliser les enfants, quel que soit le choix fait par les parents.

M. ABADIE : Tout à fait.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets donc aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

19. Forfait communal - Année scolaire 2024-2025

M. ETCHEGARAY : Mme MARTIN-DOLHAGARAY, vous présentez encore ce rapport.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit de la délibération que nous prenons tous les ans, le forfait communal pour l'année scolaire 2024-2025. Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de fixer le forfait communal 2023-2024 à un montant de 748 euros par élève afin de permettre l'engagement des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif. Merci.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

20. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2024-2025

M. ETCHEGARAY : Le rapport 20, vous remplacez M. BOUTONNET pour le présenter, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit cette fois de l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2024-2025. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 141 bourses municipales d'enseignement

supérieur au titre de l'année universitaire 2024-2025, aux personnes mentionnées sur la liste annexée à la note explicative de synthèse pour un montant total de 50 523 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci. Y a-t-il des abstentions ? Oui, Mme...

Mme HERRERA LANDA : En conséquence d'une augmentation globale du coût de la vie des études, de la stagnation, voire de la disparition de certaines aides telles que les aides départementales, un nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes se trouve en situation difficile au quotidien. Sur le plan national, 20 % d'entre eux en situation de précarité alimentaire rejoignent les bénéficiaires des distributions de produits organisées par les associations à caractère social. Cette précarité n'est pas sans conséquence sur leurs études, leur qualité de vie, leur santé physique et mentale. Rappelons que ces jeunes ont subi la période dite Covid quand ils étaient en études au lycée.

Nous nous félicitons que dans ce contexte, la Ville de Bayonne apporte sa contribution, alors qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, en reconduisant les bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année 2024-2025 au bénéfice de 141 jeunes bayonnais et bayonnaises qui prennent ainsi directement conscience du rôle de leur commune en matière de solidarité publique et de proximité.

Un petit regret : que la subvention de 20 000 euros attribuée en urgence à l'Aviron Bayonnais Rugby Pro pour payer des bus à l'occasion d'un match délocalisé n'ait pas été plutôt fléchée vers ces bourses universitaires. Cela aurait permis d'attribuer-nous remercions la calculette pour ce résultat : quand on divise 20 000 par 141, on obtient 141 - donc 141 euros pour chacun de ces 141 étudiants. Nous vous remercions.

M. ETCHEGARAY : On peut toujours dire que l'argent est mal utilisé quand c'est au profit de telle ou telle cause sportive. Ce n'est pas la première fois que vous le suggérez. Je vous rappelle, mais vous le savez aussi, que l'on diminue de 100 000 euros par an les subventions versées au Club et pour la troisième année ce sera encore le cas. Bref. Peu importe, nous avons voté ces 20 000 euros, on ne va pas revenir dessus. J'ai compris ce que vous vouliez dire.

Y a-t-il d'autres questions ? Sinon, je mets aux voix. Des abstentions ou des votes contre ? La délibération est néanmoins adoptée.

ADOpte à l'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

21. Transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal - Parvis Jean Dauger, avenue André Grimard

M. ETCHEGARAY : Pour le rapport 21, Mme DUHART vous remplacez M. ARCOUET qui n'a pas pu se libérer.

Mme DUHART : Merci M. le Maire. Dans le cadre de l'étude menée sur la reconfiguration des domaines publics départementaux et communaux, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le transfert dans le domaine public communal de délaissés du domaine public départemental traités en accès piétons ou véhicules, ainsi que les espaces verts situés au droit du stade Jean Dauger, conformément au plan joint à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Nous votons le rapport sans problème. Une petite question à ce sujet. Nous nous sommes laissé dire que derrière ce transfert de propriété du département à la Ville, il y avait un projet ou une réflexion à tout le moins, sur la requalification de l'entrée de Jean Dauger. Nous aimerions avoir une information en la matière. Alors, évidemment, pas forcément ici en séance publique, mais en Commission, le moment venu. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Effectivement, le moment venu, il aura lieu de se poser la question de savoir ce qu'il adviendra de cette dernière tribune dont vous voulez parler qui est la tribune nord, non loin de l'espace public dont on parle ici, au droit de l'avenue André Grimard.

Tout d'abord, ce délaissé du départemental est un non-sens aujourd'hui. On aura compris qu'on a besoin en termes d'aménagement d'avoir la domanialité communale, publique communale en l'occurrence, et donc le département n'a plus rien à faire de cette ancienne RN 10 devenue route départementale, avec cette sorte de trapèze. Il est vrai que cet espace nous sera utile et qu'il voisine directement la tribune nord dont vous parlez.

Je pense qu'il y aura lieu à une occasion prochaine dans la Commission compétente d'aborder ce sujet, sachant que le Club - vous le savez, ce n'est un secret pour personne - souhaite que des travaux soient réalisés aussi sur cette tribune. Ce n'est pas l'ordre du jour. On aborde cet aspect domanialité, mais il est vrai que l'on peut se poser cette question ; vous la posez et il faudra se la poser, mais ce n'est certainement pas sous ce mandat que quoi que ce soit pourra être entrepris à ce sujet.

Je propose de passer aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

22. Toponymie - Dénomination de voies et lieux

M. ETCHEGARAY : Rapport 22, sur la toponymie, M. UGALDE.

M. UGALDE : Il a été demandé au Conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et de lieux comme détaillées en note explicative de synthèse. Je me permets simplement peut-être de rappeler que parmi les décisions qui me semblent assez significatives, voire signifiantes, de la Commission de toponymie de la fois dernière, le choix a été fait d'identifier au 3 de l'avenue du Polo le Centre d'accueil des enfants futurs bascophones en 1969. C'est vieux, mais l'Histoire qui veut que Argitxu Noblia, Claire Noblia si l'on a quelques repères un peu plus anciens, avait défendu l'idée de ce qu'allait ensuite devenir les ikastolas. Mais le premier centre d'accueil pour enfants susceptibles d'apprendre le basque, c'est bien à ce 3 de la rue du Polo qu'il a été créé et voulu. Donc, nous avons estimé que c'était une bonne occasion de le signaler à travers une plaque commémorative. Je voulais souligner cette décision, M. le Maire.

M. ETCHEGARAY : Oui. Il est important de rappeler ce qu'a été la contribution d'Argitxu Noblia, aujourd'hui retirée, à la création des ikastolas, puisqu'elle y est pour beaucoup dans l'éclosion de ce mode d'enseignement du basque. Tout le monde le sait ici, mais il est bien de le rappeler. Elle méritera d'ailleurs, au-delà de ce que l'on est en train d'expliquer ici, d'être honorée par la Ville. J'ai commencé à l'expliquer à nos services. Je vous le dis, puisqu'après tout on en parle ; je n'avais pas prévu de vous l'annoncer, mais Argitxu Noblia doit être honorée par sa ville.

Je mets donc aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

FINANCES

23. Exercice 2024 - Admissions de créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes

M. ETCHEGARAY : Le rapport 23, M. PARRILLA-ETCHART.

M. PARRILLA-ETCHART : Merci M. le Maire. Ce rapport concerne les admissions de créances éteintes pour notre budget principal et les budgets annexes. Les créances éteintes restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais présentent une recouvrabilité qui résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité, à notre commune en l'occurrence. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les créances éteintes pour l'exercice 2024, présentées dans la note explicative de synthèse pour un montant total de 15 796, 29 €, s'agissant du budget principal et de 100 € concernant le budget annexe des parcs de stationnement.

Mme DURRUTY : Merci M. PARRILLA-ETCHART. Sur cette délibération je pense qu'il n'y a pas de questions. Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

24. Exercice 2024 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour le budget principal et les budgets annexes

Mme DURRUTY : Nous passons au rapport 24 qui concerne l'exercice 2024 et l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour le budget principal et les budgets annexes.

M. PARRILLA-ETCHART : Ces admissions en non-valeur résultent d'une dette qui ne disparaît pas, mais l'indigence du redevable, après que le comptable public ait effectué toutes les poursuites, et sur sa proposition, sont faites au Conseil municipal. Il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2024 présentées dans la note explicative de synthèse pour un montant total de 83 378, 02 euros.

Mme DURRUTY : Merci. Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc merci pour cette unanimité.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

25. Exercice 2024 - Budget principal et budgets annexes - Approbation des montants de provision pour dépréciation des éléments d'actif

Mme DURRUTY : Le rapport suivant, M. PARRILLA-ETCHART toujours. Exercice 2024, budget principal et budget annexe, approbation des montants de provision pour dépréciation des éléments d'actif.

M. PARRILLA-ETCHART : Les dépréciations d'éléments d'actif, comme le nom l'indique, est une constatation comptable de la réduction de valeur d'un élément d'actif. Il est demandé à notre Conseil municipal d'adopter les nouvelles modalités de provisionnement et d'accepter les modifications de l'article 6.3 du règlement budgétaire et financier, le RBF, joint à la note explicative de synthèse.

Mme DURRUTY : Merci. Y a-t-il sur cette délibération des votes contre ? Des abstentions ?
Merci pour cette unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

26. Exercice 2024 - Budget principal - Décision modificative n° 3

Mme DURRUTY : Je garde peut-être la parole, M. le Maire, puisque c'est le rapport 26 désormais qu'il faut présenter, qui concerne le budget principal et la décision modificative n° 3. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application de l'article L23.12.1 à 3 et 23.13.1 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 3 de l'année 2024 du budget principal présenté dans le document annexé par nature et par chapitre à hauteur de moins 1 554 000 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme DURRUTY. Sur ce rapport, M. ETCHETO a demandé la parole.

M. ETCHETO : Merci M. le Maire. Donc déjà, pour que les choses soient claires et sans surprise, on ne prendra pas part au vote sur ce rapport sur la DM. Je l'étends aussi à la délibération suivante sur les autorisations de programme sur la DM du stationnement en 28 et sur les autorisations budgétaires d'investissement par anticipation du budget de 2025 en 29. Deux petits mots, quand même, parce que c'est peu dire que le pays tout entier vit dans le brouillard budgétaire et plus que cela depuis quand même plusieurs semaines, plusieurs mois. D'ordinaire, vous aviez pris l'habitude, en tout cas depuis deux ou trois exercices, de nous présenter les orientations budgétaires au mois de décembre. Évidemment, et on comprend bien pourquoi, on ne va pas vous en faire le reproche, cette année, cela n'a pas été possible pour du fait, évidemment, de l'incertitude totale de ce qui se passe au national et du budget de l'État. Donc, évidemment, on ne vous en fera pas du tout le reproche. Je pense qu'on se retrouvera pour des débats plus complets et certainement nourris en février... On l'espère.

Je ne sais pas, d'ailleurs, si on pourra avoir éventuellement des décalages du vote des collectivités locales si jamais on se retrouvait dans une incertitude plus grande, si on n'avait pas de budget de l'État voté en bonne et due forme. On nous annonce la loi spéciale d'exception, mais enfin, il faudra bien qu'il y ait quand même un budget véritable voté, sinon ce sera difficile pour tout le monde.

On a quelques petits commentaires au-delà des ajustements techniques que l'on a dans tout le DM et qu'on ne commentera pas. On voit quand même qu'au-delà du contexte général, il y a quand même des difficultés budgétaires qui commencent à pointer leur nez. On les voit surtout à travers le décalage et là, pour le coup, il ne s'agit pas du tout du contexte national, des changements de cycle de décision de l'État. On voyait aussi cela sur quelques autres exercices, mais là, cela commence à devenir un petit peu plus net. Vous décalez des dépenses d'investissement de manière, cette fois-ci, relativement importante, puisqu'on est sur quelque chose de l'ordre de 3 millions d'euros, ce qui impose d'ailleurs d'actualiser de manière assez significative - c'est ce que vous faites dans la délibération suivante - les autorisations de programmes. Tout cela n'est pas tout à fait un hasard. Vous connaissez bien la parole qu'on avait portée et qu'on porte depuis longtemps avec assez de constance là-dessus. Votre politique d'investissement est, à nos yeux, surdimensionnée et elle fait courir un risque à venir sur la commune. Ce risque, aujourd'hui, les cessions, l'emprunt, l'augmentation des impôts ne suffisent pas. Donc, désormais, c'est « je décale », pour pasticher un peu le fameux slogan qui incite les citoyens à avoir une attitude vertueuse : « je baisse, j'éteins, je décale ». Vous c'est « j'augmente, j'emprunte, je vends et maintenant je décale ». Alors, nous aurons l'occasion de discuter un peu plus avant de tout cela, peut-être donc lors de la séance de février ou de fin janvier, je ne sais plus, consacrée aux orientations budgétaires et puis la

suivante consacrée au vote du budget. Mais je crains que d'ici là, le brouillard budgétaire au national et donc du coup au local ne soit pas forcément tout à fait dissipé. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : C'est le 23 janvier que nous aurons les orientations budgétaires et le 19 février que nous aurons les budgets, pour être précis. Mme DURRUTY, vous répondez ?

Mme DURRUTY : Deux éléments de réponse concernant le calendrier budgétaire. Je veux ce soir rendre hommage aux services, notamment la Direction des finances, parce que nous y sommes depuis après les fêtes de Bayonne, pour tout vous dire. Si nous comptons le nombre de réunions et d'heures passées sur la prospective budgétaire, qui a été effectivement forcément réinterrogée compte tenu de toutes les incertitudes que vous venez d'évoquer. Considérant la préparation budgétaire, je crois que nous sommes à peu près au milieu de l'ensemble des réunions que nous menons avec les équipes. Le travail est complexe, puisque forcément, le cadrage budgétaire prend en compte les possibles mesures annoncées dans le PLF 2025, dont aujourd'hui, on ne connaît pas si elles seront ou non réellement maintenues, mais pour un certain nombre, on sait qu'elles ne figuraient pas réellement au PLF. Donc la question de la CRACL va nous tomber dessus, c'est sûr.

Donc aujourd'hui, nous travaillons, M. le Maire, comme si nous étions en situation d'avoir un PLF tel qu'il avait été envisagé. Ce n'est pas simple, j'avoue, et mon état actuel est certainement la conséquence de tout cela. Encore aujourd'hui, nous avons fait trois réunions. Demain, il y en a encore deux. Je veux dire merci aux équipes, parce que, franchement, il faut que chacun mette beaucoup d'énergie pour arriver à des orientations budgétaires qui seront présentées le 23 janvier. En revanche, ce qui est sûr aussi, c'est que nous travaillerons entre Noël et le 1er de l'an avec les équipes pour cela, parce qu'on ne tient pas dans les calendriers aujourd'hui. Les 26 et 27 décembre, nous mangerons peut-être un morceau de bûche ensemble, mais nous essaierons de finaliser la copie des orientations budgétaires.

Le deuxième sujet : alors je vous avoue que je n'ai pas forcément ni l'envie ni l'énergie ce soir de rentrer dans le grand débat, ni la possibilité, d'ailleurs. Mais clairement, M. ETCHETO, le sujet de la DM et des 3 238 000 de décalage d'investissement, vous savez très bien que ce n'est pas nous qui le décidons. L'important est de dire que la date de livraison, M. le Maire, des deux grands équipements, à l'occurrence, la médiathèque et le musée, sont inchangés au moment où nous nous parlons. Ce sont simplement des décalages liés à des crédits de paiement qui arrivent dans un calendrier que nous ne maîtrisons pas forcément. Bien évidemment, ils traduisent l'avancement du chantier, on ne va pas se mentir, mais aujourd'hui la deadline, M. le Maire, est inchangée, nous le savons. Donc c'est classique : 3,2 millions. Et d'ailleurs, une des AP est en positif de 241 000 euros, liée, là aussi, à des crédits de paiement. Mais ce ne sont que des crédits de paiement, donc cela n'a rien à voir avec la politique de cession ni avec la politique d'investissement, mais on y reviendra largement, je crois, lors des débats budgétaires, si vous avez un peu pitié de moi ce soir.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme DURRUTY. Bien, j'ai noté, et M. ETCHETO l'a dit dès le départ, qu'il y avait une non-participation au vote sur cette délibération, comme celles qui suivent. Prenons d'abord celle-là. Vous décidez de ne pas participer au vote, et M... non plus, c'est clair. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

27. Modification des échéanciers des autorisations de programme et crédit de paiement

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport 27. Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : La modification des échéanciers, des autorisations de programmes et des crédits paiements : c'est la conséquence de ce que nous venons d'évoquer, puisque dans le cadre de l'exécution opérationnelle et budgétaire, et conformément à la décision modificative n° 3 du budget principal, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement 2024 des programmes d'investissement, selon le tableau repris en notes explicatives de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors, je note bien... Oui ?

M. BERGÉ : Je ne dois plus comprendre grand-chose à la comptabilité publique, à la suite des premières explications de Mme DURRUTY, parce qu'il me semble, justement, que le fait d'avoir des budgets en AP-CP, est que les AP sont sur la programmation pluriannuelle des investissements et les CP, les crédits de paiement, sont ce qui est réellement décaissé chaque année dans le budget d'investissement. On est bien d'accord. C'est pour cette raison que je n'arrive pas à faire le lien entre cette décision modificative et les AP-CP que vous nous présentez, notamment en lien avec le budget prévisionnel initial que vous nous aviez présenté l'année dernière qui notamment sur l'année globalement en termes de dépenses en investissement, donc consommé de crédit de paiement, était l'année la plus importante dans le budget de la Commune. Vous annonciez 13 609 000 euros pour le musée Bonnat-Helleu. En réalité, avec ces modifications aujourd'hui, c'est 9,3 millions, c'est-à-dire c'est moins 4 millions ; moins de 4,3 millions exactement. Pour la médiathèque, vous nous annonciez, lors de la séance du budget prévisionnel, 6 380 000 euros. Aujourd'hui, on est à 4,9 millions dans ces modifications. Donc c'est moins 1,5 million. Donc au total, c'est moins 6 millions. Ce glissement, où est-ce qu'on le retrouve ? On le retrouve en 2025 : plus 1,7 million d'euros sur le crédit de paiement de 2025, et on le retrouve en 2026 : 2,5 millions en 2026 pour la médiathèque, ce qui n'était pas prévu et également 2,5 millions pour le musée Bonnat-Helleu en 2026. J'ai fait des tableaux. Je pourrais vous les transmettre. Et 1,5 million pour la médiathèque. Donc nous passons d'une année qui était extrêmement ambitieuse en termes de dépenses d'investissement réel et on se rend compte qu'on va avoir 6 millions en moins et 4 millions qui seront portés en 2026. Je n'arrive pas à trouver les raisons dans la décision modificative ni dans celles qui l'ont précédée. Pourriez-vous préciser ce qui vous amène à avoir des décalages aussi importants dans les crédits de paiement ? Pour moi, si nous étions dans une situation financière non inquiétante, il n'y aurait pas des décalages de cet ordre. Alors, je sais que d'autres collectivités le font aussi, mais il faut être transparent sur le fait qu'on était peut-être en surchauffe et il y a un contexte que mon collègue Henri ETCHETO vient de rappeler. Étant en surchauffe dans un contexte compliqué, on peut aussi prendre des décisions de prudence. Mais ce serait bien de le présenter peut-être de cette manière-là.

M. ETCHEGARAY : Je ne vais pas laisser Mme DURRUTY seule répondre, compte tenu de son état. Je crois que personne ne découvre, et vous non plus, le principe de l'annualité budgétaire. C'est vrai pour tous les budgets, y compris celui de la nation. Des déports se font. Dans une année où l'on a beaucoup d'investissements, cela peut faire de grosses sommes, mais vous avez des sommes qui vont être payées au-delà du 31 décembre. Et bien évidemment, ce sont des crédits de paiement et cela ne change rien à ce qu'est le coût global de l'opération. Ce coût global de l'opération, on l'a un petit peu disserté tout à l'heure au travers du tableau qui vous a été présenté sur trois grands équipements, dont deux principaux,

la médiathèque et le musée Bonnat-Helleu, mais il n'y a pas de loup dans tout cela. Il y a juste, qu'au regard du fait que les factures ne sont pas arrivées, les paiements qui vont suivre la réception de ces factures s'opéreront, non pas avant le 31 décembre, mais au-delà du 31 décembre. Pour autant, les choses viendront en temps et en heure.

Mme DURRUTY : Vous n'étiez pas à la commission ; vous étiez excusé et moi aussi.

M BERGE : En retard, j'étais arrivé en retard.

Mme DURRUTY : Très clairement, cela a été présenté comme classiquement. Les échéanciers de paiement sont ajustés en fonction des décaissements et au réel des décaissements. Donc il ne s'agit pas pour nous de jouer sur le décaissement pour minimiser l'emprunt, puisque de toute façon, l'emprunt était prévu au départ au budget. Il est vrai qu'aujourd'hui, on est sur un calendrier qui fait que, M. le Maire, il n'y a aucun impact sur le planning final des projets, mais que l'on se retrouve avec un million d'euros de décalés sur le musée Bonnat-Helleu ; sur le chantier des collections, 244 KE sont décalés, sur la médiathèque, 1,3 million d'euros, sur la Poterne, 299 000 euros et sur le Prissé on est dans le sens inverse avec un avancement de 241 KE. C'est la réalité d'une opération ; c'est vraiment une question d'écriture comptable. Je suis désolée, il ne faut pas essayer de voir des loups là où il n'y en a pas.

M. ETCHEGARAY : M. PARRILLA ETCHART. L'inspecteur des finances publiques peut s'exprimer.

M. PARRILLA ETCHART : Vous avez tout très bien dit, en totalité. Non, effectivement, nos collègues et vous-même l'avez bien compris : les autorisations de programmes sont dans le cadre de dépenses à caractère pluriannuel qui se rapportent à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations - on est d'accord - qui sont bien différentes des crédits de paiement, qui donnent la limite supérieure sur un exercice comptable de dépenses qui peuvent être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture. M. le Maire l'a bien dit, au 31 décembre, toutes les factures d'investissement liées à ces ensembles ne seront pas payées, puisque certaines, dans le cadre de la journée complémentaire, sont payées en janvier - en général, la journée complémentaire se termine au 31 janvier. Mais elles sont rattachées, bien sûr, à l'exercice comptable 2024, celui dont on parle.
M. Le Maire l'a bien dit aussi, au global, ces investissements, les dépenses prévues, ne changent rien au montant total prévu pour l'ensemble de ces investissements. Ce n'est qu'un décalage.

M. ETCHETO : Juste sur ce dernier point, cela n'a pas forcément à voir directement avec le décalage, mais ce n'est pas vrai, parce que tout à l'heure, je vais redonner les chiffres. Il suffit de comparer - c'est à disposition de tout le monde - l'autorisation de programme, celle que les services ont transmise en 2021, et l'autorisation de programme, celle que l'on a là, qui nous est proposée à la délibération, et l'on va constater que sur le musée Bonnat-Helleu, c'est plus 3,5 millions d'euros ; sur la médiathèque, c'est plus 1,5 million d'euros. Pour l'un et pour l'autre, cela fait à peu près 10 % de plus sur trois ans, un peu plus pour le musée, un peu moins pour la médiathèque. Il y a un surcoût.

Mme DURRUTY : Cela figure clairement dans les tableaux qui vous ont été communiqués. Ce sont les révisions de prix qui sont venues au long du déroulement du chantier impacter les prix des différents marchés. C'est clairement explicité dans le tableau.

M. ETCHETO : Non, ce n'est pas clairement explicité, pas du tout. D'abord, je rappelle que ces tableaux que nous avons demandés depuis longtemps nous ont été donnés tout à l'heure à 11 h 30. Cela fait deux ans qu'on les demande. Et ces tableaux, ce n'est pas cela qu'ils nous donnent ; ils nous donnent le bilan des avenants sur l'année, avec d'ailleurs, vous verrez, des pourcentages qui ne sont pas ceux-là, puisqu'ils sont calculés juste sur l'année. Et on a des chiffres qui sont à plus 2 %. Si vous prenez l'autorisation de programme de 2024 à 2021, vous arrivez au chiffre différentiel, donc musée Bonnat-Helleu : 2021, 31,9 millions ; 2024, 35 350 000. Cela fait plus de 3,5 millions d'euros et cela fait 10 % ou un petit peu plus. C'est aussi net que ça.

M. ETCHEGARAY : On ne va pas entrer dans les détails de tout. On a donné des réponses qui ne vous satisfont pas. Nous allons voter, mais Monsieur, vous intervenez...

M. BERGÉ : Non, mais cacher cela juste comme de la comptabilité, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai puisque dans les budgets d'investissement, ce qui compte dans le futur compte administratif, sont les fameux crédits de paiement. Donc le fait de modifier les crédits de paiement modifie les ratios financiers de manière certaine. L'autre point : si vous aviez respecté le calendrier des crédits de paiement, en 2026 par exemple, votre budget d'investissement n'aurait pas été grevé de 2,5 millions, comme les 2,5 millions que vous venez de faire glisser. Donc cela a également un impact sur les budgets de l'avenir. Ce ne sont pas juste des écritures comptables. En réalité, les crédits de paiement sont les investissements consommés. Du coup, vous aurez la capacité de nous présenter des ratios financiers plutôt bons l'année prochaine et en plus cela vous a permis d'annoncer 28 millions d'euros d'investissement lors de la séance budgétaire, puisque là vous comptez l'ensemble des crédits de paiement qu'en réalité vous ne réalisez pas et voilà le tour de magie. Et nous expliquer que ce n'est que de la comptabilité, ce n'est pas vrai ; c'est une manière de lisser les dépenses. Ce que vous ne dépensez pas en 2024, je suis d'accord avec vous, vous allez le dépenser en 2025, mais du coup ce ne sera pas dans le compte administratif et donc cela modifie le ratio.

M. ETCHEGARAY : On ne lisse pas des dépenses. Les factures sont faites ou elles ne sont pas faites. Et dès l'instant où elles sont établies, on les reçoit et ensuite on les met au paiement. Et donc, je ne comprends pas ce...

M. BERGÉ : Je suis certain que cela ne se fait pas de demander de décaler les factures de trois mois pour permettre d'avoir de meilleurs ratios. Je suis certain que cela ne se fait pas.

Mme DURRUTY : Cela veut dire que vous mettez en question la sincérité de notre comptabilité et c'est inacceptable, je le dis très clairement.

M. BERGÉ : Non, non, je ne mets pas en question la sincérité de la comptabilité par rapport à cela.

Mme DURRUTY : Bien sûr que oui.

M. BERGÉ : Ah bon ? Négocier une date de facturation, on ne parle pas avec...

M. ETCHEGARAY : Nous votons. Vous ne participez pas au vote, c'est clair. La majorité vote pour et la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

28. Exercice 2024 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 3

M. ETCHEGARAY : M. CORRÉGÉ, cette fois pour le budget annexe des parcs de stationnement.

M. CORRÉGÉ : Oui, M. le Maire. Conformément à l'instruction M4 et en application de l'article L23-13-1 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 3, pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée par chapitre dans le document annexé, pour un montant de 335 000 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors, non-participation au vote de l'ensemble des groupes. La majorité vote pour. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

29. Exercice 2025 - Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation du vote budget primitif 2025

M. ETCHEGARAY : Rapport 29. Cette fois, M. PARRILLA-ETCHART

M. PARRILLA-ETCHART : Merci M. le Maire. Ce rapport concerne les autorisations budgétaires d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2025. On est dans le cadre et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent et M. le Maire en parlait, c'est une autre dérogation au principe d'annuité budgétaire prévue par le code général des collectivités territoriales. Pourquoi le quart ? Parce que les années précédentes, effectivement, les assemblées délibérantes étaient amenées à voter leur budget au 31 mars de l'année, le premier trimestre étant passé pour permettre un paiement des dépenses d'investissement, cette dérégulation est permise par le CGCT. En application de l'article L1612-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, il convient d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement référencées dans la délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, toujours non-participation au vote de l'ensemble des groupes. La majorité vote pour. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

30. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport 30, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'exonération exceptionnelle de redevance de mise à disposition d'équipements municipaux dont le montant total s'élève à 6 132,10 €.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Il est donc adopté.

ADOPTE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31. Convention relative à la mise en place d'un abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Le rapport 31, Mme DURUTTY.

Mme DURRUTY : Dans le cadre du dispositif de soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville, il convient que la Ville délibère sur la convention multipartenariale définissant l'utilisation de l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'applique aux logements sociaux situés dans les QPV de Bayonne pour les périodes 2025-2030. Ce dispositif vise à renforcer l'entretien et la gestion du parc HLM tout en favorisant l'amélioration du cadre de vie et des services aux locataires. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques du contrat de Ville 2024-2030 et repose sur un partenariat entre l'État, la communauté d'agglomération Pays basque, la Ville de Bayonne et HSA, le principal bailleur social de ces territoires. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention pour la période 2025-2030. Une précision : cette exonération concerne 1 700 logements du quartier Maubec-Citadelle-Mounédé et 362 logements de la partie Maubec-Citadelle, représentant au total 8 % de l'ensemble des contribuables redevables de la taxe sur le foncier bâti dans notre Ville, soit une exonération de 335 000 euros, au profit de HSA.

M. ETCHEGARAY : Peu de communes dans ce département ont ce type de délibération à passer au Conseil municipal : Pau et Bayonne. Il n'y en a pas assez, d'ailleurs.

Mme DURRUTY : Et c'est pour nous donc un manque à gagner, bien sûr, dans nos recettes fiscales.

M. ETCHEGARAY : Des dotations nous sont versées par l'État, supposées couvrir, n'est-ce pas M. MILLET-BARBÉ, ces charges qui sont des charges de centralité aussi. Pour autant, cela ne compense pas l'entièreté de ce qu'on est en train d'expliquer. Et en même temps, il faut bien comprendre que cet abattement profite à HSA, propriétaire, mais on sait combien d'argent HSA investit actuellement dans les cités. Vous en avez une petite idée, n'est-ce pas, M. LACASSAGNE, vous qui suivez cela de près et Mme LAUQUE aussi d'ailleurs. Beaucoup d'argent est actuellement investi sur ces cités.

Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération donc adoptée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

FONCIER

32. Résiliation du contrat de location de l'ensemble immobilier sis aux angles des allées Marines, allées Paulmy et rue Vauban

M. ETCHEGARAY : Mme DUHART, vous prenez la parole pour le rapport 32. Vous n'étiez pas averti.

Mme DUHART : Dans le cadre du projet de centralisation des différents services dépendant de la Direction générale adjointe en charge des Sécurités, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la résiliation du contrat de location abritant notamment les services de police municipale à l'angle des allées Marines et Paulmy et rue Vauban, avec effet au 31 décembre 2025, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des...

M. ETCHETO : Il n'y a pas de problème, mais juste, le moment venu, en Commission, peut-être une petite information sur la délocalisation de la police municipale pour savoir où elle sera installée ?

M. ETCHEGARAY : Mais le moment venu, parce que nous sommes actuellement en discussion, par ordre public, des discussions que nous avons avec des interlocuteurs qui vont nous permettre effectivement de relocaliser les services de la police municipale. On est sur plusieurs pistes, plusieurs personnes ont été rencontrées, les services y travaillent, bien évidemment. Donc, M. ETCHETO, oui, le moment venu, vous aurez ces informations. L'état d'avancement des discussions n'a même pas été discuté avec les membres de la majorité, puisque nous sommes quelques-uns parmi l'exécutif à devoir engager ces discussions, qui nécessitent une confidentialité que vous comprenez, à ce stade.

M. ETCHETO : On a un an pour faire aboutir cela. Mais avec les problématiques du foncier et de l'immobilier...

M. ETCHEGARAY : Je ne vous le fais pas dire. Donc il n'y a pas d'abstention de vote contre. Je l'ai bien compris. Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

33. Déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée CX 244 située avenue de l'Ursuya

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Merci M. le Maire. Il s'agit du déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée CX-244, située avenue de l'Ursuya. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation de la totalité de la parcelle cadastrée CX-244 d'une superficie de 4 050 m², située avenue de l'Ursuya, et de prononcer son déclassement du domaine public routier communal.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, Mme CAPDEVIELLE ?

Mme CAPDEVIELLE : Juste une question. C'est bien en lien avec la 34 ?

M. ETCHEGARAY : Avec la 34, tout à fait, puisque c'est la cession du terrain. Vous voulez que l'on présente les deux et que l'on ait une discussion groupée ?

Mme CAPDEVIELLE : Oui, s'il vous plaît afin d'avoir une discussion commune.

M. ETCHEGARAY : Alors vous présentez le rapport 34. Et il y aura un débat sur les deux.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Abstention : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

34. Cession d'un terrain non bâti à Habitat Sud Atlantic situé avenue de l'Ursuya

M. LACASSAGNE : Une fois que l'on a désaffecté, il s'agit de la cession d'un terrain non bâti, Habitat Sud-Atlantique, situé avenue de l'Ursuya. Par délibération séparée, que je viens de lire, le Conseil municipal a pris hâte d'une désaffectation du domaine public communal relative à une emprise située avenue de l'Ursuya et a prononcé son déclassement du domaine public communal. Il est en conséquence proposé la cession d'une partie de ce terrain pour une superficie de 3 626 m² environ au profit de l'Habitat Sud-Atlantique pour la réalisation d'un programme immobilier constitué de 19 logements collectifs en accession sociale et d'une microcrèche. Un accord est intervenu sur un prix de cession de 570 240 euros, correspondant à la décote de 10 % admise par le service des domaines, qui ont évalué le bien à 633 600 euros, précisément. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de la cession et d'intervenir selon les précisions par la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Alors donc, Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, c'était pour ce qui nous concerne uniquement des questions. Il s'agit d'un terrain arboré, avec pas mal d'arbres, et je crois aussi une ferme ancienne : la ferme Urtasun. Ma question est très simple : est-ce que, nonobstant la construction de crèche, de 19 logements, est-ce que la ferme sera détruite ? Et est-ce que la plupart des arbres vont quand même être également maintenus ? Est-ce qu'il va rester quand même un espace vert auquel les habitants sont attachés ? Je crois que vous avez une réunion au sujet de la MVC mercredi dans le quartier, donc la question, je pense, va vous être posée.

M. ETCHEGARAY : Alors, il paraît que la question a été abordée en commission et il a été répondu.

Mme HARDOUIN : Oui, la question a été posée et il a été répondu que tous les arbres étaient conservés, il n'y avait pas de difficultés.

M. ETCHEGARAY : Vous répondez M. Lacassagne ou je le ferai ?

M. LACASSAGNE : C'est un projet d'ensemble puisqu'effectivement il y a de l'habitat, de l'accession sociale et il faut aussi rajouter qu'une crèche viendra en pied d'immeubles. Et quand je parle de projet d'ensemble, effectivement, on imagine la réhabilitation de la ferme, la ferme Urtasun. On va regarder, parce qu'effectivement, elle n'est pas forcément en état. Et cela vient aussi conforter l'idée du quartier où une boulangerie s'est installée dernièrement. La poste

municipale aussi a été créée il y a quelques mois. Si j'élargis, on pense aussi à la future MVC avec des porteurs de projets. Espérons que l'on puisse arriver aussi à sortir la MVC par le haut avec un futur projet et plus globalement encore, par rapport à cette centralité, on peut dire aussi que l'on va rénover l'ensemble du parc du Polo Beyris avec HSA, notamment au niveau énergétique. Donc, vous voyez, c'est aussi un ensemble qui vient se greffer autour de cette place et autour de la future MVC du quartier et de la ferme Ustasun.

M. ETCHEGARAY : Merci. Comme il y a d'autres questions, nous les prenons. Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Cette délibération et la suivante qui proposent la cession d'un terrain à bâtir au Polo de la Ville HSA nous interroge, non sur la nécessité de construire des logements accessibles au plus grand nombre en secteur déjà urbanisé, mais sur la globalité des projets dans ce quartier et sur la méthode qui est ou sera utilisée. Il a été programmé une réunion publique municipale, mercredi prochain, le 18 décembre à 18 h, dans la salle de spectacle de l'ancienne MVC. Elle apportera peut-être quelques réponses. Aujourd'hui, nous ne connaissons ni le contenu ni les modalités de cette réunion. Pour autant, nous faisons le pari un peu fou que cette rencontre ne sera pas une réunion d'information présentant un projet clé en main, des décisions déjà actées, mais la première étape d'une démarche étalée dans le temps qui viserait à coconstruire avec la population les futures réalisations prévues pour le quartier, un peu à la façon de la démarche initiée par l'agglomération sur le quartier Rive-Droite à Saint-Esprit pour les quais de Lesseps.

Quelques questions pour concrétiser nos propos. Le projet de construction de dix-neuf logements collectifs à cet endroit est-il connu et accepté par les habitants du quartier qui semblent le découvrir ? Pourquoi dans cette zone, véritable îlot de fraîcheur végétale, des différences de sept degrés de température, ont été mesurées en période de forte chaleur par rapport à la place du Polo, parsemée d'arbres remarquables, dont effectivement il nous a été dit en Commission qu'ils seraient sauvegardés, mais qui perdront leur intérêt par rapport à cette vocation d'îlot de fraîcheur. Donc cette zone de fraîcheur aurait pu être aménagée, ou pourrait l'être même frugalement, dans une stratégie d'adaptation et de résilience pour recevoir les riverains de tous âges. Des personnes âgées au Polo sont dans des logements encore très mal isolés, ce qui en période de chaleur, n'est plus possible sur la place du Polo très minéralisée, tout le monde le sait ici.

Deuxième question, la création d'une microcrèche à moins de 100 mètres de la crèche Pirouette de trente-quatre places est-elle justifiée ? Aurait-on pu procéder par extension ou pas pour des économies d'échelle ?

Troisième question, avez-vous prévu d'engager une réflexion collective associant les habitants du quartier, les associations et les usagers, étape préalable indispensable au redémarrage d'une Maison de quartier qui manque véritablement dans son rôle à la fois d'animation du quartier dans une logique de proximité et d'éducation populaire ? Avez-vous prévu d'associer le groupe d'habitants qui réfléchit depuis plusieurs semaines à un nouveau projet pour l'ex-MVC ? Dernière interrogation : au budget primitif en début d'année 2022, était inscrit un crédit de 300 000 euros sur la ligne Jeunesse et action sociale au titre de la réhabilitation de la ferme Urtasun dont notre collègue a parlé tout à l'heure. Depuis, quelques opérations de travaux semblent avoir été déclenchées. Les habitants fortement impliqués dans le projet initial lié à la demande de rénovation de cette ferme sont-ils toujours dans la boucle de la concertation ?... Alors, pas sur la ferme elle-même, mais apparemment, il y a quelques travaux autour. C'est ce qui nous a été rapporté.

Voici les principales questions qui nous animent, de même qu'une bonne partie des habitants du Polo, vous vous en doutez, pour lesquels le terme de quartier n'est pas galvaudé et dans lequel l'implication citoyenne a toujours été au rendez-vous ; on l'a vu à l'occasion par exemple de la problématique de l'agence postale. C'est avec intérêt et impatience que nous attendons

vos réponses à ces questions et propositions, aujourd'hui et dans le cadre de la réunion publique de mercredi. Nous vous remercions.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Je vous remercie. Écologiste, je suis très critique sur l'étalement urbain, en particulier sur les zones naturelles et les espaces boisés. Dieu sait si Bayonne s'étale en abattant des arbres. En revanche, sur ce projet, on est dans une logique véritable de Ville sur la Ville dans un espace complexe. Et si dans cet espace complexe, situé entre des immeubles, on arrive à préserver des arbres, une végétation, c'est très positif. Et si l'on arrive à construire un tel nombre de logements dans cet espace que l'on connaît bien, c'est également extrêmement positif.

Je voterai donc très favorablement à cette logique de construction de la Ville sur la Ville. Comme ma collègue, je souhaite que la population soit associée véritablement à ce projet, qu'une concertation aille au-delà d'une information jusqu'à véritablement une participation à ce projet ; d'autant plus que la ferme en question a été le cadre d'activités de quartier, qui a un attachement non seulement à la ferme, le plus ancien bâtiment de ce secteur, mais également aux arbres au fond de cet espace. Donc je voterai favorablement sur ce projet.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ESTEBAN. Alors, M. LACASSAGNE, vous commencez ? Excusez-moi, Mme BROCARD, vous avez la parole.

Mme BROCARD : La perspective de voir sortir de terre une opération de 100 % logements sociaux et la confier à notre bailleur local et historique est toujours une très bonne nouvelle pour la Ville et pour nous. Il est vrai qu'en ces temps de rigueur budgétaire et de priorisation nécessaires de nos politiques publiques, celle de l'habitat et du logement pour tous doit faire partie de notre trio de têtes. Aujourd'hui même, les bailleurs sociaux à travers l'Union régionale HLM lancent un appel à la mobilisation des pouvoirs publics. Après les coupes budgétaires successives menées par le gouvernement que vous souteniez, conjuguées à la baisse des APL, leurs moyens diminuent, alors même que leurs coûts d'acquisition, de construction et de gestion n'ont jamais été aussi élevés. Les bailleurs sociaux rappellent avec insistance la nécessité de renforcer l'aide à la construction et notamment une plus forte mobilisation du foncier public pour, justement, leur dégager des capacités d'investissement pour pouvoir construire davantage de logements sociaux, mais aussi surtout pour assurer les indispensables rénovations énergétiques des logements existants. Tout ceci, bien sûr, vous le savez bien. Pour autant, cet appel s'adresse aux pouvoirs publics, mais aussi aux collectivités locales. Or, et c'est devenu récurrent cette année, au fil des Conseils municipaux, vous choisissez de recourir à HSA comme une machine à cash express en lui faisant acheter au plus vite et au plus fort le foncier municipal. Cela aurait pu et aurait dû l'être à un prix plus fortement réduit, symbolique, voire s'accompagner d'une subvention d'équilibre, comme vous avez su le faire pour d'autres opérations, nous l'avons vu lors des derniers Conseils. Derrière cette apparente politique volontariste de production de logements, vous vous servez encore une fois d'HSA pour renflouer vite les finances municipales avant même, justement, qu'il y ait un projet, d'où les questions que l'on se pose aujourd'hui, tout cela vite afin de boucler votre budget et de compenser le coût déraisonnable de vos deux projets d'apparats. Tout ceci au risque d'affaiblir notre bailleur social en réduisant à court terme ses marges de manœuvre et peut-être le mettre plus tard en difficulté. C'est pour cette raison que nous voterons la première délibération, mais sur la deuxième, par rapport au prix du foncier que vous faites payer à HSA, nous nous abstenons.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Oui, rapidement, en réponse à quelques questions. D'une part, ce projet n'est pas inconnu, puisqu'il faut quand même rappeler qu'en 2019, nous étions au Polo Beyris dans le cadre de la réunion des portraits de quartier et nous avons évoqué ce projet. Il est vrai qu'à l'époque, on n'avait pas peut-être parlé de villas, mais comme vous le disiez, M. ESTEBAN, on doit aussi faire de la densité, et c'est pour cette raison que l'on est partis plutôt sur du collectif que sur des maisons.

Donc on avait déjà parlé de ce projet. On parlait d'îlots de fraîcheur, mais c'est aussi la trame de fraîcheur que l'on développe dans le quartier à cet endroit et différents lieux dans le quartier qu'on va d'ailleurs protéger dans le cadre du PLUI. Nous avons empêché le massacre de maisons que nous protégerons. Un inventaire patrimonial a été réalisé ; notamment, Sophie CASTEL a participé à tous ces éléments de réflexion. Nous avons pu sauver un certain nombre de maisons, mais aussi un certain nombre de parcs qui auraient pu disparaître avec des promotions immobilières.

HSA était déjà fixé et ciblé sur ce projet. Il faut simplement rappeler que HSA est le bailleur social de l'agglomération ; il est donc normal que l'on s'appuie sur ce bailleur. Nous n'avons pas de problème financier à HSA - je suis administrateur et Christine LAUQUÉ est vice-Présidente. Je vous l'avais déjà dit : HSA envisage 110 millions d'euros de rénovation énergétique sur un certain nombre de bâtiments, notamment à Bayonne, puisque le plus grand parc se situe à Bayonne. Il y a 6 000 logements, donc il n'y a pas de souci. De plus, nous l'avons acté en dernier Conseil d'administration à HSA la semaine dernière. En 2025, HSA investira plus de 100 millions d'euros sur l'ensemble de la production en logement social, que ce soit en BRS ou en réhabilitation sur l'ensemble du Pays basque. Donc vous voyez que HSA a aussi les moyens financiers parce c'est une bonne structure que nous gérons bien. Vous aviez posé la question au précédent Conseil : il ne faut pas que ce soit au détriment de la qualité vis-à-vis des locataires. Une enquête indépendante portant sur 800 foyers a été réalisée et il en ressort qu'en 2023 l'indice de satisfaction était de 82 % et cette année l'indice de satisfaction des locataires est monté à 88 %. Donc autant vous dire que HSA investit, mais pas contre la qualité et le suivi des logements par HSA vis-à-vis des locataires.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. LACASSAGNE. Je vais ajouter quelques éléments, même si M. LACASSAGNE a déjà dit l'essentiel. Pour prendre point par point les quelques éléments abordés par les uns ou par les autres, je pense que l'on vous a rassurés sur le fait que les arbres ne seraient pas touchés. On vous le dit, on le répète : cet espace boisé ne sera pas touché. Il ne peut pas l'être. On parle à la fois de l'espace boisé qu'il y a entre la ferme et l'avenue, et de l'espace boisé qui va de la ferme jusque derrière la tour, le château d'eau, etc. Ceux qui connaissent savent qu'il y a un massif boisé relativement important pour le secteur. Nous allons effectivement préserver ces bois.

De la même manière, que les choses soient claires s'agissant de la ferme dite de Urtasun : vous avez à la fois la ferme et des dépendances ont été ajoutées qui n'ont pas la même histoire, la même temporalité quant à leur construction. Donc, quand on dit que la ferme sera conservée, il ne s'agit bien que de la ferme. Le retour qui a une forme de L sera supprimé. Et justement, on n'aurait pas pu sinon imaginer construire du neuf et notamment la crèche. Je demanderai à Mme MARTIN-DOLHAGARAY de dire quelques mots des nécessités existantes et du fait que nous ne sommes pas en concurrence avec la crèche voisine Pirouette.

Pour le reste, cette ferme Urtasun posera la question de savoir comment cet équipement viendra compléter l'offre en matière d'animation du quartier, mais c'est un autre sujet. Tout cela est lié à la question de la MVC. Je n'aborde pas cette question qui sera le sujet à aborder prochainement lors de la réunion publique.

Dans les autres sujets qui ont été abordés, il y a toujours cette contradiction qui peut exister dans l'esprit de certains. Je ne fais le procès de personne ici, mais d'une manière générale, j'ai un peu l'habitude de ce type de débats ; il faut construire des logements pour la population, mais on ne fait pas de béton. Je veux le dire : on ne sait pas faire. Si vous voulez effectivement

construire, il faudra bien considérer que dans certains espaces, on va devoir apporter des éléments constructifs. Il ne faut pas que ce soit au détriment des espaces boisés. Je me suis expliqué. Il ne faut pas que ce soit dans les zones naturelles. Nous ne sommes pas dans les zones naturelles. Ce sont des zones déjà considérées comme urbaines. Reconstruire la Ville sur la Ville, avez-vous dit, M. ESTEBAN est exactement cela. Nous apportons de la densité, oui nous l'assumons, dans une partie où cette densité n'existait pas, ou en tout cas, elle n'était pas de ce niveau. Et encore, la densité dont on parle, il faut être sérieux c'est du R plus 2, M. LACASSAGNE, sur la partie au fond, c'est-à-dire en fait un niveau de densité tout à fait relatif. Par ailleurs, il faut dire que l'opération concernera des logements collectifs en accession sociale. Vous savez comme moi que l'on a ce problème dans ce pays, d'une manière générale, de ne pas savoir s'adresser à ce qu'on appelle les populations intermédiaires. Alors tout le monde le sait ici, je n'ai pas besoin d'insister. En particulier à Bayonne, nous avons certes des logements sociaux en importance suffisante au regard de la loi ; nous n'avons sans doute pas jusque-là répondu autant qu'il aurait fallu le faire. Du reste, le PLH a modifié les choses de ce point de vue lorsqu'on l'a adopté il y a à peu près deux ans et demi ; il nous permet de faire de l'accession sociale, souvent sous la forme du BRS. Mais en l'occurrence, les dix-neuf logements collectifs dont on parle ici se feront en accession sociale.

Il y a dans tout cela de la cohérence. Alors évidemment, on ne sait pas faire sans qu'il y ait du béton, je vous le dis sincèrement, et sans qu'il y ait un certain niveau de densité, une densité relative, au maximum R plus 2.

Pour terminer, s'agissant de l'évaluation faite par le service des domaines. Vous venez de nous dire : « Mais enfin, vous auriez pu ne pas demander ». Autrement dit, il faudrait que notre Ville s'appauvrisse systématiquement dans toutes les opérations qu'elle doit faire. Écoutez, elle ne fait pas cela. Premièrement, l'évaluation telle qu'elle a été effectuée par le service des domaines était une somme de 633 600 euros. Déjà, cette somme tient compte d'une décote parce qu'on fait des logements sociaux, fût-ce à l'accession. C'est réglementaire. Nous avons des dispositions qui prévoient que le service des domaines, lorsque le projet concerne de l'accession, doit pratiquer une décote. Donc cette somme, déjà, est en deçà de ce qu'est la valeur réelle du marché, parce que ce sont des logements sociaux que nous allons réaliser. Et dernièrement, on ajoute à cela 10 % supplémentaires, ce que l'on aurait pu ne pas faire. Le prix de 570 240 euros est une somme qui tient compte de cette décote supplémentaire.

Il ne faut pas dire tout à l'heure que les finances de la Ville ne vont pas bien et dire maintenant « Vous devriez être dispendieux ». Vous ne l'avez pas dit comme cela, j'entends bien, mais je force un peu le trait, comme vous le forcez souvent également. Soyons sérieux : la Ville ne fera donation de ces terrains, sachant que de toute façon, des propriétaires paieront un prix d'acquisition dans tous les cas de figure et à un prix d'accession sociale, c'est-à-dire très inférieur à ce qu'est la moyenne du marché. Alors je trouve que cette opération est, de ce point de vue, assez remarquable. Elle a été difficile à mettre en place pour des tas de raisons. On a perdu beaucoup de temps dans ce dossier. J'espérais une sortie il y a déjà deux ou trois ans ; ce sera en 2025.

Je vois que M. ETCHETO veut prendre la parole. M. ABADIE aussi. M. ABADIE et ETCHETO ensuite.

M. ABADIE : Juste un peu d'humour autour du béton. En fait, il me semblait que le projet initial d'HSA, de ce que j'avais lu sur Sud-Ouest il y a déjà quelque temps, était un projet de construction d'une dizaine de maisons en bois. Je suis à peu près sûr de cela. Je ne sais pas, le projet a peut-être évolué.

Nous nous abstiendrons sur ces deux rapports, notamment au regard de l'intervention de Sophie HERRERA, qui est intervenue sur un certain nombre de questions. Si on ne prend en considération que l'avenir de la ferme Urtasun, il s'agit de savoir pourquoi les habitants ne sont pas consultés sur l'objet de cette potentielle rénovation, pour laquelle effectivement déjà 300 000 euros ont été provisionnés.

M. ETCHEGARAY : Vous avez assisté au portrait des quartiers ?

M. ABADIE : Cela date d'avant le Covid. De mémoire, je pense que c'était 2018.

M. ETCHEGARAY : Cela date, je veux bien. Peut-être 2019, oui, peut-être. Cela date, on est d'accord.

M. ABADIE : Bon, qu'en sera-t-il de cette ferme ? Est-ce que ce sera - comme le demandait un certain nombre d'habitants, mais encore faudrait-il le vérifier aujourd'hui - une salle familiale pour tous les habitants du quartier du Polo et de Beyris ?

M. ETCHEGARAY : Vous savez bien ce que veut la population. Et du temps où la MVC existait, du Conseil d'administration dans lequel vous avez siégé, que vous avez même présidé un temps, nous avons abordé cette question à plusieurs reprises et avons toujours compris que c'était une volonté forte de la population. Ce qui a été dit il y a trois à quatre ans est encore valable aujourd'hui.

M. ABADIE : Et il y a deux étages aussi.

M. ETCHEGARAY : Il y a 2 niveaux. M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Il n'est pas choquant d'avoir un R+2. Cela permet d'économiser de l'emprise au sol et c'est quand même plus sain en matière de non-artificialisation des sols. Je ne suis pas choqué de passer sur du R+2, voire du R+3, quand l'environnement le permet. Je ne veux pas embrouiller, ce n'est pas tout à fait sur le même sujet, mais je veux rebondir sur ce que vous disiez, M. le Maire. Ce n'est pas appauvrir la Ville. Tout à l'heure, sur les délibérations budgétaires, on vous reprochait justement de ne pas avoir fait les bons choix, parce que l'argent que dépense la Ville de manière considérable sur ces gros projets que sont, par exemple, le musée Bonnat-Helleu et la médiathèque, avec une inflation de 5 millions d'euros, par rapport à un effort que l'on vous demandait de faire sur ces cessions à un bailleur social effectivement historique qui œuvre pour contribuer à résoudre un problème lancinant de nos populations ici, à savoir se loger. C'est une question de choix et de priorité politique. Nous le disons très clairement : nous aurions dépensé beaucoup moins d'argent sur ces projets d'investissement qui étaient à revoir et on aurait consacré certainement en revanche plus d'efforts et d'argent sur une politique foncière plus ambitieuse en faveur du logement social. Juste au passage d'une question, mais nous aurons peut-être la réponse en commission. Vous nous donnerez peut-être l'historique de l'acquisition de cette propriété. Je ne sais pas quand c'est que la Ville de Bayonne en est devenue propriétaire, à quelle occasion ; peut-être que l'on pourra avoir un petit complément d'information, pas nécessairement ce soir en Conseil, si on peut nous faire passer l'information.

M. ETCHEGARAY : Nous vous la ferons passer. On en reparlera. C'est noté. Oui, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Si vous me permettez, M. le Maire. Oui, je voulais juste donner une précision par rapport à la crèche. Dans le cadre de la valorisation et de la montée en puissance de l'offre de la politique linguistique à Bayonne, nous avons identifié cette crèche comme étant une future crèche soit immersive, ce que je souhaiterais de tous mes vœux, soit bilingue ; mais j'ai envie de dire immersive parce que c'est là où est l'enjeu par rapport à la petite enfance. Donc il y a une identification cohérente sur le territoire, puisque l'école Jean Moulin à proximité est une école bilingue. Il y a également aussi une Ikastola. Nous ne sommes

pas là pour remplacer une Ikastola, je suis d'accord, mais il n'empêche qu'en termes de cohérence de politique linguistique, on n'est pas du tout dans une concurrence avec la crèche Pirouette qui, elle, est une crèche à langue française. Je pense qu'il est important sur le territoire d'avoir cette proposition. Il y a celle de Saint-Esprit, bien entendu, et puis il y a Luma. Nous avons besoin de diversifier, parce qu'il y a une vraie montée en puissance et une vraie appétence pour les jeunes parents d'élèves ou parents d'enfants qui arrivent sur la commune de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Merci de cette précision qui était nécessaire. Alors, non-participation au vote... Vous voyez que je suis perdu.

M. ETCHETO : Pour notre part, nous votons pour la première délibération qui correspond au déclassement, la 33. Nous sommes pour le principe, donc il n'y a pas de problème. Pour la 34, nous nous abstenons sur le motif du prix.

M. ETCHEGARAY : Les services avaient déjà compris. Vous êtes clair. Oui aux deux, s'agissant de M. ESTEBAN.

M. ABADIE : Nous abstenons sur les deux questions.

M. ETCHEGARAY : Abstention pour les deux. C'est parfaitement clair. La majorité vote pour et la délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 9, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

M. ETCHEGARAY : À ce stade, puisque c'est un sujet de logements sociaux - il n'y en a pas eu d'autres dans cette séance et il n'y en aura pas dans ce qui va suivre - je suis obligé d'évoquer en Conseil municipal, c'est le principe, ce que prévoit une loi du 21 mars 2024, concernant la protection des Maires et des élus locaux, autrement dit la protection fonctionnelle, que j'ai été dans l'obligation de mettre en place au profit de Mme LAUQUÉ, qui a été, comme vous le savez, victime d'une agression personnelle, alors qu'elle était dans son bureau. Je ne sais pas si vous le savez, mais elle a un bureau en rez-de-chaussée et il est assez facile, trop facile, de pouvoir y accéder.

Donc une personne de 27 ou 28 ans est entrée pour la deuxième ou troisième fois pour se plaindre qu'il n'obtenait pas satisfaction par l'obtention qu'il estimait devoir immédiate d'un logement puisqu'il avait demandé depuis six ou sept mois. Vous savez qu'actuellement, au Pays basque dans son entier, le temps d'attente pour obtenir un logement est entre vingt et trente mois, le rapport étant de un à treize entre le nombre de demandes de logements et le nombre d'attributions. La moyenne est entre vingt et trente-cinq mois d'attente pour obtenir un logement à partir du moment où vous remplissez le dossier et que vous le déposez. Les personnes qui sont là savent cela par cœur.

Cette personne, au bout de quelques mois, s'est donc estimée être suffisamment en situation d'urgence et ne comprenait pas effectivement la réponse que Mme LAUQUÉ, a faite. Il a été agressif au point qu'il a été condamné à la suite d'une comparution immédiate, qui s'est déroulée il y a à peine quelques jours. Il a été condamné à six mois de prison ferme, avec exécution sous forme de bracelet électronique et avec un certain nombre d'obligations qui lui sont faites de travailler et d'indemniser la victime. Mme LAUQUÉ a demandé un euro symbolique ; elle n'a rien demandé de plus. Il lui est interdit de paraître dans les locaux de la Ville et d'entrer en contact avec Mme LAUQUÉ pendant deux ans.

Vous le savez, l'exercice des mandats publics partout, pas qu'ici, est de plus en plus compliqué. On est brocardés, on est interpellés dans la rue. Les élus régionaux, autant que les élus

départementaux et que les élus communaux, de la majorité comme de l'opposition, je suis persuadé que cela vous arrive aussi de ne pas être compris dans l'exercice des mandats qui sont les vôtres. Nous faisons tous le même métier : être au service de la population, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, et on ne peut pas accepter d'être traités comme l'a été Christine LAUQUÉ, en particulier.

Je voulais ici vous le dire et vous informer en même temps. J'ai l'obligation de le faire. La protection fonctionnelle a donc été proposée à Mme LAUQUÉ, eu égard au fait que l'agression dont elle a été victime est en relation directe avec le mandat qui est le sien, c'est-à-dire, recevoir les personnes trop nombreuses, malheureusement, à rechercher des logements. Rien que tout à l'heure, trois personnes m'ont arrêté dans la rue pour me dire : « M. le Maire, je suis dans telle situation, etc. ». Bien sûr, je transmets toujours à Mme LAUQUÉ qui reçoit ces personnes. Bien sûr, elles estiment toujours devoir trop attendre, de quinze jours ou trois semaines pour être reçues, mais l'agenda de Mme LAUQUÉ est blindé.

Je donne cet exemple parce que je sais que beaucoup d'entre vous l'ont appelé, lui ont envoyé des messages et c'est parfait. Mais je voulais que l'on dise ensemble que nous sommes solidaires de Mme LAUQUÉ, comme de toutes les personnes qui subissent ce type de désagrément sous les formes les plus diverses. Je vous remercie de votre attention et je n'en demande pas plus.

MARCHES PUBLICS

35. Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets communaux - Avenant n° 1 au marché

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant est donc le rapport n° 35, présenté par Philippe DAUBISSE.

M. DAUBISSE : Merci M. le Maire. La Ville a conclu un accord-cadre à bon de commande avec la société Suez en vue de faire assurer la fourniture de contenants et le transport des déchets. Compte tenu de circonstances en partie imprévisibles, le montant maximum doit être augmenté pour permettre la réalisation de prestations indispensables. En outre, une clause prévoyant la possibilité d'une reconduction anticipée doit être introduite dans le contrat. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant, sur la base des éléments contenus dans la note explicative de synthèse, à signer l'avenant à intervenir.

M. le Maire, je voudrais rajouter une petite précision. Je voudrais saluer le travail de trois agents qui ont travaillé toute la nuit pour nettoyer les abords de la CCI, qui avaient été dégradés par du lisier et des pneus lors de la manifestation de quelques agriculteurs. Ils ont effectué un travail remarquable. Je voudrais les saluer publiquement, parce que ce travail a duré toute la nuit et a permis de nouveau l'accès à la CCI. Je voudrais aussi dire que le président André GARRETA a remercié notre Ville pour son efficacité. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. D'ailleurs, vous êtes arrivé en retard, mais Mme CAPDEVIELLE, en sa qualité de députée, qui était d'ailleurs visée elle aussi dans l'exercice de son mandat par les actions programmées devant sa permanence parlementaire, a dit tout à l'heure le bien qu'elle pensait de l'action de nos services.

Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

36. Fournitures en location temporaire d'équipements sanitaires avec prestations accessoires, à l'occasion des fêtes de Bayonne, de la foire au jambon et de manifestations diverses - Signature des accords-cadres

M. ETCHEGARAY : Rapport 36. M. DAUBISSE.

M. DAUBISSE : Merci. Il s'agit de la signature des accords-cadres. La Ville a élaboré un projet d'accord-cadre à bons de commande, décomposé en quatre lots, en vue de faire assurer la fourniture en location temporaire d'équipements sanitaires avec prestations accessoires à l'occasion des fêtes de Bayonne, de la Foire au jambon et de manifestations diverses. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les contrats et intervenir aux conditions décrites dans la note explicative de synthèse et dans cette présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.
ADOpte À L'UNANIMITÉ

37. Renouvellement du marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air avec fourniture de chaleur - Lancement de la consultation et signature du marché

M. ETCHEGARAY : M. SALANNE, vous allez présenter divers rapports de marché public. D'abord, le 37.

M. SALANNE : Merci M. le Maire. Le marché d'exploitation des installations de chauffage arrivera à échéance le 10 juin 2025. Dans le cadre de sa politique de développement durable à travers le projet Transition écologique et solidaire 2024-2030, la Ville souhaite s'engager dans une démarche volontariste de réduction de ses consommations d'énergie et de surcroît, une réduction de ses émissions d'oxyde de carbone. Il s'agit également de minimiser les coûts associés à l'augmentation toujours croissante de l'énergie sur la base du cahier des charges demandées et des adaptations correspondantes. La Ville souhaite lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de cinq ans. Dans ce cadre, et selon les modalités étayées en note de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer cette consultation et à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.
ADOpte À L'UNANIMITÉ

38. Achats de vêtements de travail, chaussures et équipements de sécurité pour les agents municipaux - Signature des accords-cadres

M. SALANNE : Je continue avec les achats de vêtements de travail, chaussures et équipements de sécurité pour les agents municipaux et la signature des accords-cadres. Les accords-cadres à bons de commandes permettant de couvrir les besoins de services municipaux en vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle sont arrivés à échéance. Compte tenu de la diversité des métiers exercés par les agents équipés, l'accord-cadre a été décomposé en cinq lots attribués séparément. Il est demandé au Conseil municipal

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les contrats, à intervenir dans les conditions décrites dans la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

39. Souscription de contrats d'assurance - Signature des marchés correspondants

M. ETCHEGARAY : Mme DUHART, nous revenons vers vous pour le rapport 39.

Mme DUHART : Merci M. le Maire. La Ville doit renouveler ses contrats d'assurance, flotte automobile et risques annexes, protection juridique des personnes physiques, assistance rapatriement, risque statutaire du personnel et tout dommage aux objets précieux et expositions arrivant à échéance le 31 décembre 2024. Une procédure de mise en concurrence a donc été organisée sur la base d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique. Au terme de l'analyse des offres et à l'issue de la décision de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil municipal, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires désignés et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre. Il est adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

NUMÉRIQUE

40. Adoption de la stratégie numérique responsable 2025-2030

M. ETCHEGARAY : M. ALLEMAN, nous venons vers vous avec le rapport 40. Nous adoptons la stratégie numérique responsable pour la période 2025-2030, un exercice auquel vous êtes soumis au titre de vos responsabilités de même nature au sein de la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. ALLEMAN : Et qui nous est imposé par la loi REEN, qui exige des collectivités de plus de 50 000 habitants d'adopter une stratégie pour réduire l'impact environnemental à la fois de ses réseaux de communication, de ces terminaux et des usages numériques afférents à la collectivité. La rationalisation de leur utilisation est l'objet de l'une des trente fiches actions qui composent le projet de transition écologique et solidaire 2024-2030. Cette feuille de route globale avait été déjà coconstruite et adoptée en décembre 2023 par la Ville de Bayonne. La fiche actions liée au numérique responsable consolide la mise en place de cette stratégie au 1er janvier 2025. Cette stratégie élaborée depuis deux ans de manière transversale et participative avec les agents, les élus, les acteurs du territoire et également la participation des citoyens via des réunions organisées ici en Mairie et une consultation aussi numérique. Cette stratégie repose sur trois ambitions et sept leviers détaillés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la stratégie numérique responsable ainsi que les trois ambitions et les sept leviers qui la constituent.

Mme DURRUTY : Très bien. Oui, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Très rapidement, quelques mots. Nous voterons pour la stratégie numérique responsable, en remerciant le service de la Ville et les autres services impliqués et nos collègues élus pour ce document ambitieux qui relève d'une obligation légale, mais précise donc une stratégie des objectifs, des actions et des indicateurs d'évaluation. Son élaboration s'est opérée dans le contexte du PTES sur une période de deux ans avec le soutien de l'Antic, acteur de référence sur le territoire, à mobiliser de manière transversale plusieurs services et intégrer une concertation élargie dans une logique de coconstruction. Nous vous en remercions.

Deux sujets auraient mérité, selon nous, d'être davantage développés : l'éducation, la protection des jeunes, des plus faibles face au ravage, le mot n'est pas trop fort, provoqué par l'utilisation massive et non contrôlée des réseaux sociaux et leur détournement par des opérateurs malveillants. Deuxième élément : l'accès à l'outil numérique par les plus précaires. Nous avons déjà émis cette remarque lors de l'adoption du schéma directeur des systèmes d'information et du numérique.

Pour terminer, et il s'agit là d'une préoccupation également transversale à l'ensemble des plans et schémas directeurs qui se succèdent dans le cadre des différents domaines de l'action municipale, nous craignons que dans un contexte budgétaire très tendu, un écart important et croissant ne s'opère entre plans ambitieux et ressources humaines sans lesquelles ils ne pourront être déployés ou alors partiellement avec des choix par défaut. Merci de votre attention.

Mme DURRUTY : Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Très rapidement, pour compléter aussi. La responsabilité numérique fait référence aussi à l'utilisation de la technologie de manière appropriée et constructive pour soi-même et pour les autres. Personnellement, je ne comprends pas pourquoi, quand on parle de savoir faire bon usage de l'innovation, d'accompagner les citoyens dans leur usage numérique, quand on parle d'éthique numérique, comment on peut ne pas aborder l'impact du numérique sur le développement des enfants et l'usage excessif des écrans par les enfants et les parents. Cette problématique est complètement invisibilisée dans le document et je trouve qu'effectivement cela manque.

M. ALLEMAN : Quelques éléments de réponse. Effectivement, vous l'avez vu dans le document, on réduit l'empreinte environnementale du numérique. Il faut savoir que notre utilisation du numérique représente à peu près 4 % des gaz à effet de serre. Individuellement, on utilise moins de 50 % de toutes les applications et des logiciels que nous avons tous téléchargés. Donc effectivement, cela nécessite beaucoup de formation individuelle, mais en ce qui concerne la stratégie numérique responsable de la collectivité, formation à la fois des élus, des agents, et formation à destination du citoyen, quel que soit son âge. Nous avons besoin de ce genre de formation, que l'on soit jeune ou senior, et c'est bien l'une des ambitions de cette stratégie d'accompagner et former au bon usage du numérique responsable. Pour cela, il y a des chiffres et des objectifs dans le document. Mais dans un souci aussi d'essayer de le faire à économie de moyens constants, il y a aussi la rationalisation de lieux existants. Nous avons décidé au cœur de cette stratégie de rationaliser les cyberbases qui existent aujourd'hui pour en faire des sites numériques inclusifs pour pouvoir justement accueillir tout le monde et proposer gratuitement des formations à tout un chacun, à nos agents en premier, mais aussi aux citoyens. De toute façon, la formation est au cœur de cette stratégie numérique et responsable, au cœur donc de l'inclusion numérique dont vous parliez tout à l'heure. Il s'agit de le faire effectivement avec des moyens qui sont ce qu'ils sont, mais qui évoluent quand même dans le budget 2025 dont on parlera en janvier prochain. Mais encore une fois, même à budget constant, en rationalisant mieux nos moyens et en transversalisant les choses, c'est vraiment ce qui est au cœur de cette stratégie. Nous réussirons à faire mieux avec moins.

Concernant l'accompagnement des citoyens, encore une fois, l'essentiel des coûts carbone du numérique, c'est 80 % lié au matériel que l'on utilise. Donc on apprendra à faire durer plus longtemps notre matériel, à avoir des politiques d'achat de matériel écoconçus et à faire en sorte qu'on crée au niveau local des filières de recyclage en économie sociale et circulaire pour les outils du numérique. Pour cette raison, la cohérence justement avec la stratégie numérique responsable de l'agglomération a tout son sens, puisqu'on va devoir créer et cocréer économiquement ces filières sur l'ensemble du territoire.

M. ETCHEGARAY : Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Très rapidement, par rapport à ce qui vient d'être dit, je voudrais rappeler qu'il y a en France huit millions de personnes qui souffrent d'illectronisme. Ce ne sont pas forcément des personnes âgées; ce peut être également des jeunes. Et ce sont notamment ces jeunes qui passent la journée de manière passive à regarder des images se dérouler sur leur téléphone mobile. Donc il y a tout un travail en France, je pense que tu le sais; notamment beaucoup d'élus se sont engagés notamment au niveau des intercommunalités pour lutter contre cet illectronisme parce qu'on se rend compte que la fracture numérique et l'exclusion numérique sont aujourd'hui de plus en plus importantes. On s'était moqué à un moment de personnes qui avaient un rejet de toutes les démarches administratives par déclaration par papier, mais on retrouve exactement le même phénomène de toute une partie de la population. Beaucoup de gens, même ici, se retrouvent exclus et abandonnent les démarches. C'est un phénomène de plus en plus récurrent contre lequel, je pense, en qualité d'élus, on a vraiment une responsabilité. Au niveau national et je dirais même au niveau européen, des politiques publiques sont menées. J'invite vraiment à y réfléchir parce qu'il n'est pas question que de la formation. Plus vous allez avancer, plus vous allez exclure. Le phénomène vraiment d'illectronisme est de plus en plus fréquent et touche ce qui est encore beaucoup plus grave, la jeunesse : 21 % des jeunes français. De plus, c'est un phénomène complètement invisible, parce que ce sont les mêmes jeunes qui sont le nez tout le temps sur leur téléphone mobile. C'est un phénomène travaillé actuellement aussi au niveau européen.

M. ETCHEGARAY : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix. Abstention ou votre contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

41. Accord sur l'organisation des services périscolaires en cas de grève dans la fonction publique

M. ETCHEGARAY : Nous revenons vers vous, Mme DURRUTY pour le rapport 41 qui concerne l'accord sur l'organisation des services périscolaires en cas de grève dans la fonction publique.

Mme DURRUTY : En effet, la continuité du service public et le droit de grève sont deux principes à valeur constitutionnelle. Afin de concilier ces deux principes, la loi de transmission de la fonction publique du 6 août 2019 a complété l'encadrement du droit de grève en permettant aux collectivités d'organiser un échange avec les représentants des personnels pour la mise en œuvre d'un dispositif garantissant la continuité du service dans certains services municipaux. La Ville de Bayonne a donc organisé des discussions entre septembre 2023 et novembre 2024 pour la définition d'un accord visant à l'organisation du service périscolaire lors des jours de grève. Dans le cadre d'un dialogue constructif, un accord a été

présenté au comité social territorial du 26 novembre 2024. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'accord correspondant tel qu'annexé à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à mettre en place l'organisation de la continuité du service périscolaire à l'occasion des journées de grève.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Alain DUZERT ?

M. DUZERT : Nous nous abstenons.

M. ETCHEGARAY : Abstention. M. ESTEBAN, sur ce rapport ? Abstention. Que faisons-nous dans ce rapport 41 ? Pour. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 7, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

42. Convention de mise à disposition d'un agent permanent auprès du Comité d'Action Sociale de la Ville de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, vous allez bientôt mettre fin à votre supplice avec le rapport 42.

Mme DURRUTY : Afin d'assurer la continuité des activités sociales et de loisirs en faveur des membres du CAS des agents de la Ville de Bayonne, il est nécessaire de poursuivre la mise à disposition pour trois années supplémentaires d'un agent municipal auprès de cette association. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition correspondante à compter du 1er janvier 2025 et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

43. Actualisation du régime indemnitaire de la filière police

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY toujours pour le rapport 43.

Mme DURRUTY : À la suite de la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret 2024-614 du 26 juin 2024, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement ISFE peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, ISMF, et de l'indemnité d'administration et de technicité, l'IAT. La Ville de Bayonne doit donc faire évoluer le régime indemnitaire de la filière police en instaurant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement en faveur des cadres d'emploi concernés. L'ISFE est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Une présentation du nouveau régime indemnitaire de la filière police a été faite aux représentants des personnels lors du CST le 26 novembre 2024. Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter à compter du 1er janvier 2025 ces nouvelles primes telles que détaillées dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention.

Mme BROCARD : On ne prend pas part au vote. Comme pour la suivante aussi.

M. ETCHEGARAY : Vous ne prenez pas part au vote. M. ESTEBAN ? Non-participation au vote. Tous les groupes ne participent pas au vote. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

44. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Rapport 44.

Mme DURRUTY : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que détaillé en note explicative de synthèse qui comprend la création de quinze postes.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote dans ce rapport. Habituellement, tous les groupes ne participent pas au vote, en tout cas d'opposition ou minorité. La délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

45. Signature de conventions avec des agents municipaux pour l'hébergement et l'entretien des chiens de patrouille affectés à l'unité cynophile de la police municipale

M. ETCHEGARAY : Rapport 45, Christian MILLET-BARBÉ.

M. MILLET-BARBÉ : Chers collègues, il s'agit donc de la signature de convention avec des agents municipaux pour l'hébergement et l'entretien des chiens de patrouille affectés à l'unité cynophile de la police municipale. La Ville de Bayonne, en application des dispositions du code de la sécurité intérieure, peut être propriétaire des chiens de son unité cynophile. À défaut de pouvoir les héberger, une dérogation permet de conclure une convention avec les maîtres-chiens de la police municipale. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en notre explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec chacun des maîtres-chiens les conventions relatives à l'hébergement et l'entretien des chiens de patrouille de l'unité cynophile de la police municipale.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il n'y a pas d'abstention ou de vote contre sur cette délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

SERVICES PUBLICS

46. Délégation de service public de fourrière automobile - Rapport du délégué pour l'année 2023

M. ETCHEGARAY : Alors nous allons avoir, si vous en êtes d'accord, un accord possible pour aborder les rapports qui vont suivre, qui ne donnent pas lieu à vote. Pour le rapport 46, êtes-vous d'accord pour considérer que vous avez eu connaissance de ce rapport ? Merci.

DONT ACTE

47. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport du délégué pour l'année 2023

M. ETCHEGARAY : Considérez-vous que nous pouvons passer ? Oui ?

Mme LIOUSSE : M. le Maire, Messieurs et Mesdames, en fait, c'est juste un petit regret, parce qu'on ne peut que se réjouir du fait que le prix de l'énergie diminue. C'est ce qui se passe dans ce rapport. En revanche, on regrette que le prix de l'abonnement augmente de 9 %, puisque c'est celui qui va toucher tout le monde. Ceux qui chercheront à faire des économies d'énergie pour différentes raisons auront quand même le prix de l'abonnement qui aura augmenté. C'était juste pour mentionner cela, par rapport aux rapports que l'on a eus.

M. ETCHEGARAY : C'est clair. Nous prenons acte de ce que vous dites. C'est tout à fait clair. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

DONT ACTE

48. Rapports 2023 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés

M. ETCHEGARAY : Nous sommes obligés de présenter le rapport suivant. Vous m'en dispensez ? Je vous remercie.

DONT ACTE

SPORTS

49. Mise à disposition d'établissements aquatiques et de personnels qualifiés pour l'apprentissage de la natation scolaire pour les écoles « hors commune »

M. ETCHEGARAY : Pour le rapport suivant, en revanche, il y a, semble-t-il, un vote. M. LAIGUILLON, pour le rapport 49.

M. LAIGUILLON : Savoir nager à l'entrée au collège est une priorité de l'Éducation nationale. Certaines communes du sud des Landes, dépourvues de piscines, ont sollicité la Ville de Bayonne pour bénéficier de l'accès aux établissements aquatiques municipaux pour leurs élèves. Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir, selon les éléments précisés en note explicative de synthèse, une convention entre la Ville de Bayonne et les services départementaux de

l'Éducation nationale des Landes afin de préciser les conditions de ce partenariat. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant de signer la convention correspondante.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

STATIONNEMENT

50. Changement du mode de gestion du parking BAIGNADE - Mise en œuvre de nouvelles dispositions

M. ETCHEGARAY : Rapport 50, M. CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Au regard des diverses dégradations subies sur les barrières du parking de la Baignade, il est proposé de transformer son mode de gestion pour en faire une zone de stationnement à horodateur. Cette modification permettra de réduire les coûts de maintenance, de réparation ou de remplacement des barrières endommagées. Ainsi, selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification correspondante.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

51. Soutien au monde associatif - Modalités de subventionnement de l'Office de Tourisme et du Patronage Laïque des Petits Bayonnais

M. ETCHEGARAY : M. LAIGUILLON, nous revenons vers vous pour des modalités de subventionnement de l'Office du tourisme et du Patronage Laïque des Petits Bayonnais.

M. LAIGUILLON : C'est exact M. le Maire. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de confirmer la subvention attribuée en 2024 à l'Office de tourisme pour un montant de 195 000 euros et de modifier le calendrier de versement de la subvention 2024 attribuée au Patronage Laïque des Petits Bayonnais en lui versant une, par anticipation, et à titre exceptionnel, le solde de la subvention annuelle soit 35 699 euros. Merci.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté. Non ? Je ne vous avais pas vue.

Mme BENSOUSSAN : Je voulais connaître les perspectives pour le patronage laïque qui connaît quelques difficultés. C'est le moins qu'on puisse dire. La Ville de Bayonne avait intégré le Conseil d'administration. On sait que l'association est en grande difficulté. Quelles sont les perspectives actuelles ? Est-ce qu'il y a une municipalisation ou une DSP envisagée ? On en avait discuté aussi ; on avait pensé à ces options. Y a-t-il un calendrier de travail autour de l'association ?

M. ETCHEGARAY : Quelqu'un posait aussi la question. Mme HERRERA LANDA ?

Mme HERRERA LANDA : Nous sommes là sur une délibération à caractère strictement économique ou budgétaire. Et en fait, les problématiques évoquées très rapidement en Commission Éducation sont relatives au Patronage Laïque des Petits Bayonnais et à ses difficultés pour une activité essentielle en matière de politique publique de l'enfance qui mériterait un travail ou une discussion. En tout cas, je pense que c'est ce qui est demandé aussi par ma collègue : que l'on ait un échange sur ces sujets, sur les perspectives, un état des lieux, les perspectives possibles dans le cadre d'une Commission ad hoc.

M. ETCHEGARAY : On est d'accord pour dire qu'on ne peut pas aborder ce sujet en séance publique au milieu de tout cela. Cela dit, il y a deux représentants de la Ville au Conseil d'administration : Christine MARTIN-DOLHAGARAY et Olivier ALLEMAN. Qui veut commencer ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Nous allons le faire à deux voix. Donc en effet, j'ai fait un point très rapide à la Commission Éducation. D'ailleurs, c'était un point qui n'était à l'origine pas prévu. Les éléments financiers nous ont été communiqués très récemment. Ils ont mis en lumière une situation financière assez compliquée pour cette association. Donc, nous les accompagnons. Nous avons eu déjà un calendrier de rencontres et nous allons continuer. Nous avons rendez-vous pas plus tard que le 19, la semaine prochaine, pour faire un point de situation avec eux. Il y a une double problématique sur cette association. Il y a une problématique financière, mais également de gouvernance, puisqu'une nouvelle Présidente et un nouveau Directeur sont arrivés sur l'exercice 2023. Or, la Présidente a démissionné en juin, de mémoire. Donc le Directeur s'est retrouvé sans gouvernance, avec des difficultés qui l'ont amené à avoir une situation financière très compliquée.

Je l'avais annoncé à la Commission : demain se tient AG extraordinaire puisqu'à l'heure actuelle, une gouvernance est effectuée par trois personnes qui se sont dévouées, regroupées pour partager cette gouvernance et je les salue parce que c'est beaucoup de courage d'accepter de mener ce bateau qui tangue beaucoup en ce moment. Elles ont bien précisé qu'elles souhaitaient assurer ce statut uniquement de manière provisoire en attendant que l'AG puisse faire émerger une nouvelle gouvernance. Donc nous sommes dans cette expectative. Nous attendons l'AG de demain pour voir ce qu'il va en sortir. Au cas où après cette AG il n'y ait toujours pas de gouvernance, une nouvelle AG serait organisée dans un mois. Il faut savoir que l'association est suivie de très près par le Commissaire aux comptes. Nous l'avons reçue avec le Commissaire aux comptes et la CAF également, qui est dans la boucle puisqu'il va être demandé à la CAF également de verser par anticipation le solde de leur subvention. Nous en sommes là. Olivier, veux-tu compléter ?

M. ALLEMAN : La méthodologie que l'on essaie de coconstruire avec eux est basée sur la transparence financière et sur la structuration de l'offre pédagogique sur les trois mois qui viennent. Nous avons durant ces trois mois, à gérer l'urgence financière - c'était l'objet de la délibération - mais aussi l'urgence de la gouvernance et celle de leur organisation interne. En effet, dans les dépassements financiers de l'été dernier, il y a eu une surconsommation de produits d'activité. Il faut donc que l'offre et le projet pédagogiques soient axés un peu différemment pour pouvoir aussi accueillir dans de bonnes conditions humaines et pédagogiques les enfants. Plus de 300 familles dépendent aujourd'hui de ce patronage laïque et c'est vraiment sur ces deux axes que nous travaillons avec eux en transparence.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ces précisions, mais retenons qu'il faudra faire un point spécifique sur ce sujet avec tous les membres de l'opposition intéressés. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. C'est donc adopté.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

COMMERCE

52. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2025 - Avis du Conseil municipal

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, la dérogation au repos dominical.

Mme DURRUTY : Elle concerne les salariés des commerces de détail pour l'année 2025, avis du Conseil municipal. À l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse et compte tenu du souhait exprimé par le commerce bayonnais, il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'ensemble des demandes de dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail tel que proposé dans le tableau annexé à la note explicative de synthèse.

Sans prolonger les débats parce que chaque année ils reviennent sur cette délibération, nous avons échangé avec le nouveau Préfet sur cette problématique que nous rencontrons. Il ne s'agit en aucun cas, mes chers collègues, et vous le savez, de voter au travers de cette délibération sur le positionnement des uns ou des autres sur le travail du dimanche. Ce n'est absolument pas le sens de cette délibération. Le sens de cette délibération est de redresser une distorsion de l'histoire qui fait qu'un décret de 1996 a donné sur l'ensemble du département une cinquantaine de dérogations à des communes leur permettant d'ouvrir le dimanche, parce que situées en zone touristique. La vision de la zone touristique est très large, parce que quand on voit les communes qui sont dans ce décret, objectivement, il y en a beaucoup qui n'ont même pas de commerce d'ailleurs, ce qui peut sembler paradoxal. Le fait que Bayonne n'ait pas été intégrée en 1996 dans ce décret fait que nous sommes obligés de délibérer. C'est la seule raison de cette délibération. Les communes voisines, Biarritz, Anglet, Saint-Jean-de-Luz, etc., n'ont pas besoin de délibérer parce qu'ils bénéficient de dérogations de fait à la suite de ce décret. Le Préfet a même qualifié cette situation de distorsion de concurrence, M. le Maire, entre les commerçants bayonnais et les autres commerçants.

Nous avons donc la ferme volonté depuis maintenant plusieurs années de rectifier cet aléa de l'Histoire, mais ce n'est pas aussi simple ; il faut notamment réaliser une étude d'impact et à ce stade, nous n'avons pas réussi à aller au bout de cette rectification essentielle pour les commerçants bayonnais. Donc ne serait-ce que le 1er week-end de décembre, c'était la grande cacophonie, selon la localisation des commerces, entre ceux qui étaient ouverts, ceux qui n'étaient pas ouverts et ceux qui avaient des dérogations préfectorales. Autant vous dire que, pour ma part, je suis particulièrement mal à l'aise parce que, clairement, les commerçants étaient peu nombreux à vouloir ouvrir malgré tout, mais quelques-uns souhaitaient ouvrir. De fait, nous sommes en situation délicate du fait de cet aléa de l'Histoire.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors on sait bien que sur de genre de sujets, il y a des divergences partout. Chacun vote en son âme et conscience, évidemment. Si vous voulez intervenir, vous le pouvez. Mais bon... M. BERGÉ ?

M. BERGÉ : Si, parce qu'il ne faut pas s'habituer. Si l'on s'habitue à dire que le travail du dimanche est normal, on va finir par le croire. Déjà, à vous entendre, Mme DURRUTY, l'impression que vous donnez est que vous voudriez généraliser le travail du dimanche à Bayonne comme sur les autres territoires. Si, c'est un peu comme cela que vous le présentez ; que nous, on vit une anomalie et que le normal est ce qui se passe dans les autres communes. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette vision.

Mme DURRUTY : Je n'ai jamais tenu des propos de cet ordre. Cela fait deux fois au cours de cette séance, M. BERGÉ : cela doit vous amuser de penser que parce que je suis effectivement souffrante... En tout cas la réalité est que je serai de toute façon toujours aussi combative et que sur ce sujet vous êtes entrain de complètement déformer mes propos. J'ai apporté un élément parce que l'échange avec le Préfet dont je parle date de la semaine dernière et il est vrai que cela fait partie des chantiers que nous souhaiterions amener à bien.

M. BERGÉ : Donc cela voudrait dire généraliser l'autorisation du travail de dimanche ?

Mme DURRUTY : Vous avez vos convictions, j'ai les miennes sur ce sujet effectivement.

M. BERGÉ : Raison de plus que nous ayons un débat justement ; qu'on ne croit pas que ce soit quelque chose de normal, parce que le jour où tout le monde considérera que ce sera quelque chose de normal, on ne parlera plus de dérogation au repos dominical. Et d'ailleurs, si vous ne le faisiez pas de manière un peu honteuse, comme chaque année, vous ne parleriez pas, je vous cite, de « préserver le repos dominical ».

M. ETCHEGARAY : Je vais finir par déclarer la protection fonctionnelle à Mme DURRUTY.

M. BERGÉ : Elle n'en aura pas besoin. Je ne lui veux pas de mal. Je veux juste débattre. Mais il se trouve que chaque année, c'est quand même assez paradoxal, vous nous dites que vous êtes pour le travail du dimanche et dans votre délibération, à chaque fois, vous rajoutez, et je vous cite : « Il est très important de préserver le repos dominical des salariés », et pourquoi vous rajoutez en plus « parce que c'est essentiel ».

Je vais reprendre mon intervention. D'abord, il faut rendre à César ce qui est à César. Nous devons délibérer comme chaque année sur la fameuse loi Macron qui a augmenté le nombre de dimanches par an durant lesquels les magasins peuvent ouvrir en France en les faisant passer de cinq à douze et qui a également créé des zones touristiques internationales où le travail dominical est autorisé toute l'année. Et là, en revanche, on commence à avoir des études sociologiques sur l'impact du travail du dimanche. C'est important. Au début, on prend la mesure, on n'a pas d'études sociologiques, on ne voit pas les impacts. Alors vous allez dire que la sociologie est de gauche. Non, la sociologie est scientifique ; elle n'est pas de gauche. Donc on a quelques éléments d'études sociologiques.

Dans la revue Économie et Statistique publiée par l'INSEE - on ne peut pas dire que ce sont des guignols quand même - les chercheurs Jean-Yves BOULAIN et Laurent LESNARD reviennent sur l'impact social du travail de dimanche au niveau des relations personnelles des employés, problème souvent occulté. Selon les auteurs, les décisions politiques et communes ne prennent pas forcément en compte cette réalité. Travailler le dimanche aurait déjà un impact direct sur la vie familiale avec une perte de temps consacrée aux enfants pour le travailleur dominical. Ainsi, selon l'étude, le temps père-enfant et mère-enfant est fortement impacté. Moins 92 % et moins 69 % respectivement, toutes choses égales par ailleurs. Travailler le dimanche aurait donc un effet négatif sur la relation parent-enfant. De même, les relations sociales avec les amis sont réduites. Selon les chercheurs, on passerait deux fois plus de temps avec ses amis un dimanche (83 minutes) qu'un jour de semaine chômé (42 minutes).

De fait, travailler le dimanche impacte les liens sociaux. Selon les auteurs de l'étude, un dimanche travaillé est difficilement compensé par un jour férié en semaine. Une partie des temps de sociabilité parent-enfant et amical récréatif, perdue les dimanches, n'est pas récupérée pendant la semaine et correspond à des pertes nettes pour les travailleurs dominicaux.

Pour les chercheurs, le travail du dimanche - c'est important - a les mêmes effets que le travail de nuit, le travail aux horaires fragmentés ou à celui aux horaires décalés. Ceci explique peut-être le ton un peu honteux que vous utilisez, comme chaque année, en nous expliquant que vous n'utiliserez au maximum que le dix douzièmes du potentiel. Alors on va faire un peu de mathématiques : cela fait cinq sixièmes. Vous êtes tellement attachée à préserver le repos dominical que vous n'utilisez le potentiel de la loi qu'à cinq sixièmes.

Vous vous rendez compte que le ton que vous utilisez ? Tant qu'à faire, assumez que vous ne protégez pas le repos dominical. Vous êtes pour le travail du dimanche et vous avez le droit de l'être, mais vous ne protégez pas le travail dominical. C'est toute une forme de communication politique qui cherche volontairement à créer une confusion dans la compréhension de ce que vous pensez et de ce que vous faites réellement.

Donc, vous êtes favorables au travail du dimanche. Mme DURRUTY nous l'a rappelé tout à l'heure, il n'y a pas de problème. On n'est pas d'accord, on votera contre et on s'exprimera parce qu'on ne veut pas que les gens pensent que c'est normal.

M. ETCHEGARAY : Très bien.

Mme DURRUTY : J'ai quand même quelque chose à dire à M. BERGÉ : compte tenu de tous les médicaments que j'avale depuis huit jours, effectivement, on pourrait considérer que je peux être par moments dans un état second. C'est ce qui m'a été dit samedi à l'agglomération, mais j'allais bien - je vous rassure - ou aussi bien que possible. En revanche, c'est vous qui devez avoir des hallucinations, parce que vous tenez des propos que je n'ai surtout pas tenus ce soir. Ce n'est pas très grave. Vous êtes dans votre rôle, si cela vous amuse, mais je crois que les gens ne sont pas dupes.

M. ETCHEGARAY : M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Mme DURRUTY, c'est une délibération du XIXe siècle. Je suis totalement opposé au travail le dimanche et le samedi pour les salariés.

M. ETCHEGARAY : Donc vous voterez contre, c'est clair. Oui, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Ce sera très rapide. Mathieu a raison et je vais le rejoindre. Ce n'est pas parce que cela revient tous les ans et que l'on a tous des positions qui sont à peu près connues, je suis d'accord, il ne faut pas s'habituer. Je ne vais pas revenir sur les arguments qui ont été donnés. Juste en soulignant que personnellement, sur le principe, cela ne nous plaît pas d'aligner Bayonne sur les villes touristiques. Bayonne est beaucoup plus que cela. Et pour finir sur une note un petit peu légère, César n'a rien à voir avec cette histoire de dimanche. C'est Constantin, mais là, c'est le romaniste qui parle.

M. ETCHEGARAY : Merci. Voilà une bonne source. Alors, il ne sera pas simple de vérifier les votes. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vous notez bien, les services. Il y en a dans la majorité aussi. Celles et ceux qui n'ont pas levé la main votent pour. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 12, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme BISAUTA, Mme VOISIN, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

53. Aire d'accueil des gens du voyage - Signature d'une convention avec la Communauté d'agglomération Pays basque au titre de l'exercice 2024

M. ETCHEGARAY : Nous allons terminer assez vite. Pour le rapport 53, Christian MILLET-BARBÉ. Il faudra voter.

M. MILLET-BARBÉ : Oui, M. le Maire, chers collègues. Dans un contexte marqué depuis plusieurs années par un accroissement des flux de groupes de gens du voyage en saison estivale, la communauté d'agglomération Pays basque a, comme en 2023, confié à la Ville de Bayonne la gestion de l'accueil des groupes installés sur la commune entre le 1er avril et le 31 octobre 2024. La gestion de ces groupes impose en effet une forte réactivité et la mobilisation de moyens atteignables seulement par une gestion en interaction avec les services municipaux de police municipale et d'hygiène et de sécurité. Cette coopération est formalisée au travers d'une convention détaillant le dispositif, la communauté d'agglomération compétente assurant la prise en charge financière des frais liés à cette mission. La convention proposée se renouvellera par tacite reconduction d'année en année. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de gestion entre la communauté d'agglomération et la Ville de Bayonne, annexé à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Oui, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Pour ne pas finir trop tôt, une dernière intervention. Donc la convention entre la CAPB compétente en matière d'accueil des gens de voyage et la Ville qui nous est soumise porte exclusivement sur des aspects logistiques et de police sur la période de quatre mois, comme cela vient d'être dit, couvrant exclusivement la saison des grands passages de mai à août. Le contenu de cette convention illustre la complexité de ce sujet sur le seul aspect grand voyage, mais ne recouvre pas les problématiques liées à l'accompagnement des gens du voyage vivant à l'année sur notre territoire. Ils sont à peu près 200, dont le suivi et l'accompagnement étaient assurés depuis quarante ans par l'association Gadge Voyageurs 64, qui vient d'annoncer sa dissolution prochaine.

Nous souhaitons, dans le cadre du Conseil municipal, en premier lieu, remercier publiquement les bénévoles et les salariés, tout particulièrement ceux exerçant à Bayonne, leur témoigner notre reconnaissance pour leur implication remarquable, discrète et peu médiatisée auprès d'une population souvent précaire et/ou marginalisée. Nous regrettons aussi la disparition de cette association qui, même si les causes sont multifactorielles, notamment financières, via le désengagement de certains acteurs publics - pas la Ville de Bayonne - constitue une forme d'échec humain doublé d'un sentiment de gâchis. Nous souhaitons aussi alerter sur l'urgence du reclassement des personnels dotés d'une expérience, d'une expertise avérée en matière de

réponse aux multiples besoins (domiciliation, santé, scolarité, habitat, insertion professionnelle, RSA) de familles qui, pour certaines, sont présentes sur notre territoire depuis trois voire quatre générations. Nous remercions le CCAS de Bayonne qui devrait assurer dans l'urgence la nouvelle domiciliation des personnes et des familles.

Nous espérons que la création du GIP s'opère dans des délais très courts et permette de rassembler les très nombreux acteurs dans une seule structure afin d'assurer une continuité des services auprès de la population des gens du voyage, dont les enjeux en matière de scolarisation, vie des familles, soutien à la formation professionnelle, en particulier des femmes, relèvent d'un défi sociétal républicain.

Nous regrettons également et plus largement que dans la mise en œuvre d'activités d'intérêt général, des associations à caractère social créées il y a de nombreuses années dans un contexte socio-économique très différent se retrouvent encore aujourd'hui, en première ligne, pour assurer, sous la responsabilité de bénévoles - on a évoqué d'autres cas tout au long de ce Conseil - des missions de plus en plus complexes et techniques qui relèvent des institutions publiques. Tout cela dans un cadre de fonctionnement fragile, insuffisamment sécurisé du point de vue contractuel, administratif et financier par leurs partenaires dont en ce moment l'ECD qui se désengage très fortement, les faisant basculer dans un fonctionnement dégradé et fragilisé, ayant des conséquences sur les personnels permanents, les bénévoles, les tensions interpersonnelles et les services rendus à la population. C'est ce qui est arrivé précédemment, par exemple, à la Maison de la vie citoyenne, à Gadge Voyageurs. Aujourd'hui, nous avons évoqué également les difficultés du Patronage Laïque des Petits Bayonnais. Tout cela nous alerte sur des modèles qui, aujourd'hui, ont de grandes difficultés de fonctionnement. Pour nous, une municipalité, nous l'imaginons pour vous aussi, a un grand rôle à jouer comme chef d'orchestre avec d'autres partenaires, pour redynamiser de manière innovante, en lien avec les associations, des dispositifs assurant un véritable service public de proximité dans la Ville. Les modèles qui valaient jusqu'à aujourd'hui sont à bout de souffle. Il y a donc un défi très important en matière de mise en œuvre de certaines activités d'intérêt général et de service public confiées à des associations qui, aujourd'hui, connaissent les difficultés partagées par un grand nombre d'entre elles.

Pour conclure cette intervention, une question, M. le Maire de Bayonne, Président de l'agglomération : êtes-vous en mesure de nous donner des informations sur l'état d'avancement d'un éventuel GIP prenant en charge cette activité avec un tour de table élargi, mais unique ?

M. ETCHEGARAY : Merci. Il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet ? Je réponds à votre question. Oui, une suite est réservée à cette dissolution. On attendait la dissolution de cette association. Elle était inévitable au regard de toute une série de considérations que vous avez d'ailleurs parfaitement rappelées dans votre propos. Vous l'avez dit aussi, c'est la communauté d'agglomération qui a la compétence en matière des gens du voyage et c'est dans la communauté d'agglomération qu'il y avait une relation aussi directe avec Gadge Voyageurs, même si les communes avaient aussi une relation avec cette association. Donc oui, on est aujourd'hui dans la situation de créer un groupement d'intérêt public, un GIP, qui concernera ce sujet de la domiciliation des gens de voyage. Mme LAUQUÉ me disait il y a un instant qu'il y avait déjà soixante familles qui sont rattachées, en termes de domiciliation, au centre communal d'action sociale de Bayonne.

Il faut comprendre que personnellement je tiens absolument que la communauté d'agglomération garde la main dans cette affaire. Nous sommes ici le point de rencontre entre l'A63 et l'A64. Vous savez bien que les gens de voyage par définition voyagent et donc prennent l'autoroute et il se trouve que 60 % des caravanes des gens de voyage terminent à Bayonne, pour tout le Pays basque. 60 %, c'est beaucoup. Et ils viennent sur des terrains quelquefois proches du port de Bayonne et créent des difficultés particulières.

À la communauté d'agglomération, nous avons la nécessité de considérer que c'est une gestion communautaire. D'ailleurs actuellement, on travaille, et ce n'est pas simple, cela fait des années que nous sommes dessus, à l'aménagement d'un terrain du quartier nord, non loin du moulin de Pey, mais tout proche de l'autoroute parce que c'est bien plus simple ainsi. Ces personnes souhaitent se trouver proches de l'autoroute. Nous avons trouvé quatre à cinq hectares de terre ; les propriétaires n'étaient pas d'accord, bien évidemment, parce qu'ils ne sont jamais d'accord pour céder ce bien. Il nous a fallu passer par voie de déclaration d'utilité publique. Un contentieux est en cours.

Donc, tout ceci avance. Ce n'est pas lié directement à votre question, mais c'est quand même la gestion des gens de voyage. L'objectif étant que ce centre dont je vous parle là, qui sera le plus important de tout notre bassin de vie, permettra d'avoir avec une personne qui sera sur place, qui assurera la gestion de ce site, de pouvoir gérer au maximum la situation de ces familles.

Alors, je réponds à votre question : on va créer un GIP, mais il s'agit pour nous de faire en sorte que toutes les communes concernées, a priori toutes les communes qui ont plus de 5 000 habitants qui sont dans cette forme d'obligation, mais nous, comme nous sommes une communauté d'agglomération et que nous avons cette compétence du fait de l'importance de notre agglomération, c'est nous qui allons, à la communauté d'agglomération, prendre cela en charge. On a d'ailleurs un personnel complètement affecté aux gens du voyage de la communauté d'agglomération. Il n'en reste pas moins vrai que jusque-là, cette association faisait un très beau travail, vous l'avez dit. C'est vrai, on en connaissait les responsables ; ils se sont lassés, vous avez raison de le dire. Il y a une forme de lassitude dans le monde associatif, vous l'avez souligné, on en voit quelques exemples, ne serait-ce que chez nous, au travers de ce que vous avez indiqué. C'est vrai dans le monde culturel, c'est vrai dans le monde sportif, c'est vrai dans le domaine caritatif, social, etc. Enfin, il n'y a pas beaucoup de domaines où l'on ne constate pas ce niveau de lassitude. Alors, bien sûr, les pouvoirs publics sont là pour éventuellement suppléer, j'allais dire cette carence. Ce n'est pas en réalité la carence de l'action associative parce que c'est une mission de service public que nous faisons ni plus ni moins.

Donc, je partage vos questionnements, vos inquiétudes et je vous dis simplement qu'on est en train d'avancer sur ce sujet. Des rencontres sont prévues sous la houlette du vice-Président en charge des gens de voyage, qui est aussi le vice-Président en charge de l'habitat, Roland HIRIGOYEN, Maire de Mouguerre.

J'ai répondu à votre question. Je ne vois pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

54. Société d'équipement des Pays de l'Adour - Rapport pour l'année 2023 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : Ce qui va suivre va être beaucoup plus simple. Parce que les rapports 54 à 64 sont des rapports d'activité. Et si vous en êtes d'accord, on pourrait les passer à l'enfilade, mais si vous voulez vous y arrêter, on peut faire les choses selon votre loisir. Si votre loisir est de passer sur chacun de ces rapports longuement, on peut. Je les vois un à un, quand même. Je commence par le rapport 54, rapport pour l'année 2023 du représentant de la Ville pour la CEPA, la Société d'Équipement des Pays de l'Adour. Est-ce que vous êtes d'accord pour considérer qu'on n'a pas besoin de présenter ce rapport dans le détail ? Vous m'arrêtez, si c'est le contraire. Il n'y a pas de problème.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

55. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays basque - Rapport pour l'année 2023 des représentants de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le rapport 55 est le rapport pour l'année 2023 concernant la SEML de Makila. Est-ce qu'on peut passer ? Nous poursuivons.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

56. SOCOMIX - Rapport pour l'exercice 2023 du représentant de la Ville au Conseil municipal

M. ETCHEGARAY : Nous passons ensuite le rapport 56 qui concerne la Socomix, l'Hôtel du Palais, comme vous le savez. Pour la Socomix, en revanche, il faut voter.

M. ETCHEGARAY : On note que vous ne prenez pas part au vote. Il n'y a que vous qui ne prenez pas part au vote. D'accord ? Il n'y a pas de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD,

57. Établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain - Rapport pour l'année 2023 des représentants de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le rapport 57, il n'y a pas de vote. Il concerne l'établissement public de coopération culturelle de Sud-Aquitain. Vous nous dispensez de faire le rapport de gestion.

DONT ACTE

58. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2023 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le rapport 58 concerne Procivis. Nous passons.

DONT ACTE

59. Syndicat intercommunal de la Nive maritime - Rapport d'activité pour l'exercice 2023

M. ETCHEGARAY : Le rapport 59, le syndicat intercommunal de la Nive maritime. C'est le rapport d'activité. Nous passons.

DONT ACTE

60. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak - Rapport d'activité pour l'exercice 2023

M. ETCHEGARAY : Le rapport 60 concerne le syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak. On passe.

DONT ACTE

61. Société locale d'épargne Pays basque - Rapport pour l'exercice 2023 - 2024 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : 61, la société locale d'épargne Pays basque. Nous passons aussi.

DONT ACTE

62. Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » - Rapport pour l'année 2023 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le rapport 62 concerne la société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Professionnels ». Nous passons.

DONT ACTE

63. Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne - Rapport d'activité 2023

M. ETCHEGARAY : Le rapport 63 du syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne. M. ESTEBAN veut intervenir. Vous avez la parole.

M. ESTEBAN : Je note que la section de fonctionnement augmente raisonnablement, on va dire. En revanche, les recettes de fonctionnement reposent essentiellement sur la Ville pour 40 %, la CAPB 30 %, le département pour 30 %, à hauteur de 1 750 000 euros à peu près. Et les produits, c'est-à-dire entre autres les billets d'entrée, représentent en termes de recettes 215 000 euros. Il y a franchement un déséquilibre assez énorme, avec une baisse de 8 % par rapport à l'année 2022.

Je m'interroge beaucoup sur le modèle économique, mais peut-être aussi de fréquentation de ce musée qui est quand même un investissement extrêmement lourd pour la commune, avec des travaux qui ont duré, un équipement remarquable. Franchement, je suis très étonné à la lecture de ce type de rapport.

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE.

M. UGALDE : Je ne peux pas imaginer que, Michel, compte tenu de ta sensibilité, tu sois à la recherche de rentabilité pour un outil pareil. Cela va sans dire, mais je sais que l'on partage la même analyse sur ce sujet ; il n'est donc pas question de parler de rentabilité. Pour le reste, tu sais hélas ce qu'il est advenu ; j'ai fait allusion tout à l'heure à l'après-Covid pour la visite des musées et leur fréquentation, y compris les plus grands musées français. J'ai quelques repères en tête : Orsay, par exemple, a enregistré jusqu'à 35 à 40 % de fréquentation de moins après la Covid. Aujourd'hui, il retrouve un rythme qui semble rassurant. Et c'est aussi ce qui est en train de se produire, toute échelle, respectée par ailleurs, au musée basque et de l'histoire de Bayonne, où on observe que l'intérêt des visiteurs revient. Il est aussi très associé, il faut le dire, à des situations saisonnières très particulières à la fréquentation touristique de notre Ville, pour ce que l'on attend de la partie touristique d'une fréquentation de musées.

Nous avons traversé sur ces questions beaucoup de conséquences directes de l'après-pandémie ayant frappé beaucoup d'autres activités de ce type. Donc effectivement, nous sommes sur une phase plus rassurante et reconfortante, nettement même depuis quelques mois. Nous allons traverser encore quelques difficultés, parce que c'est la vie d'un musée, avec en particulier, vous le savez sans doute, quelques insectes qui nous font du mal en ce moment

et qui vont peut-être causer la fermeture pour que l'on traite enfin et très directement les œuvres attaquées ou infestées. Donc c'est encore une difficulté devant laquelle on se trouve. La seule chose que je puisse vous dire, c'est qu'en termes de médiation en particulier, ce musée n'a jamais travaillé aussi fort et aussi bien. Les écoles s'y succèdent, les jeunes s'y retrouvent. Ces conditions tarifaires souvent neutres ne supposent pas non plus que l'on fanfaronne sur les entrées puisqu'elles ne sont pas payantes. Là aussi je veux dire qu'il y a une différence par rapport au bilan qui pouvait être dressé il y a quelques années, où l'on avait tendance à accumuler un peu toutes les entrées ; aujourd'hui, on est sur un rendu infiniment plus associé à ce qui relève du payant et ce qui relève du non payant. Quand on veut comparer les chiffres, il faut les comparer jusqu'au bout. Ce dont je peux témoigner, en tout cas, c'est que l'équipe n'a jamais été aussi sollicitée par, en particulier, la médiation scolaire, que les seniors reviennent au musée. Pour finir, ce musée est en train d'être revisité, compte tenu de ce qu'on pouvait estimer être un tout petit peu dépassé dans quelques présentations de salles. On a travaillé, par exemple, aujourd'hui sur le rez-de-chaussée, longuement. Il est consacré aux premières périodes du Pays basque, quasiment attachées à la préhistoire, en l'occurrence, et modernisé dans son approche. Les enseignants nous disent qu'il y a là, aujourd'hui, un vrai sujet de progression de la fréquentation aussi.

Donc, je vous demande de me croire : nous sommes, depuis quelques mois, dans une phase qui nous permet d'être un peu plus optimistes. Mais, je le répète, comparons ce qui est comparable. Aujourd'hui, on a décidé de jouer à la transparence et on parle donc de domaines chiffrés, c'est-à-dire de personnes qui paient leur entrée et pas de ceux ou de celles qui simplement franchissent le seuil. Je prends un seul exemple et je termine. La salle Xokoa où l'on pouvait se rendre pour de diverses expositions, y compris quelques fois grand public, est aujourd'hui consacrée à la recherche et à des éléments infiniment moins grand public. Donc il y a eu des choix éditoriaux que je revendique parce que c'est le sérieux même de ce musée aujourd'hui, qui n'a jamais eu autant de visites d'enseignants par exemple, mais cela suppose que l'on soit très vigilants sur les prochains mois et je vous prie de croire que l'on est, les uns et les autres, très attentifs à la progression de la fréquentation de ce musée. On y travaille fortement. Je pense en particulier à ce personnel très mobilisé et la modernisation de deux autres salles qui vont, à mon avis, être des causes de nouvelles fréquentations.

Pour sourire en trente secondes, je vous prie, d'aller à la découverte de ce petit cheval souletin que l'on a reçu il y a quelques jours et qui, à lui tout seul, nous cause des dizaines d'entrées. Ce petit cheval décroché d'une grotte souletine près de Tardets a pratiquement 25 000 ans. Il est d'un graphisme qui pourrait être signé par un artiste moderne d'aujourd'hui. Il a son charme et surtout il a sa capacité d'attractivité. On joue sur des petits coups tels que ceux-là et j'ai aujourd'hui la possibilité de vous dire aussi qu'on bénéficie d'un maillage avec la Soule et la Basse Navarre que l'on n'a jamais connu et qui devra être la cause aussi d'une nouvelle dynamique de notre musée. Ce n'est pas la mort du petit cheval, bien au contraire, c'est sa renaissance, Christian.

M. ETCHEGARAY : Bien, merci. Donc, il n'y a pas de vote, mais il y avait débat. C'est très bien.

DONT ACTE

64. SCIC Aupa - Rapport pour l'année 2023 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le dernier rapport concerne la SCIC Aupa. Il n'y aura pas de questions.

DONT ACTE

M. ETCHEGARAY : La séance va donc être levée. Le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 23 janvier pour les OB, le 19 février pour les budgets et concernant cette séance, il n'y aura pas de Commission thématique, mais une Commission générale le 14 janvier pour la séance du 23 janvier, et une commission générale le 11 février pour la séance du 19 février. Merci et on se retrouve autour d'un verre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex – ou via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne



Matthieu Susperregui
Conseiller municipal

